



## PM 51.1 - Gruny : D232 au croisement avec la rue du Berger

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur la commune de Gruny dans l'étude initiale (PM5), plusieurs photomontages supplémentaires ont été demandés depuis différents secteurs de la commune afin d'analyser plus finement les impacts du projet. Ce premier point de vue est réalisé depuis la D232 dans la traversée du bourg au croisement avec la rue du Berger.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité est du projet est partiellement visible dans l'axe de la rue (seule S6 visible). L'entité ouest n'est quant à elle pas visible (présence de filtres bâtis). Pas de covisibilité avec le contexte éolien existant (encerclement par le bâti).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré pour l'éolienne S6 qui marque une prégnance dans l'axe de la rue mais sans effet de surplomb sur l'habitat. Nul pour l'entité ouest (présence de filtres bâtis au premier plan).

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (contexte éolien existant non visible).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.47 KM (S6)**







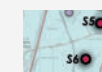
## PM 51.1 - Gruny : D232 au croisement avec la rue du Berger



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



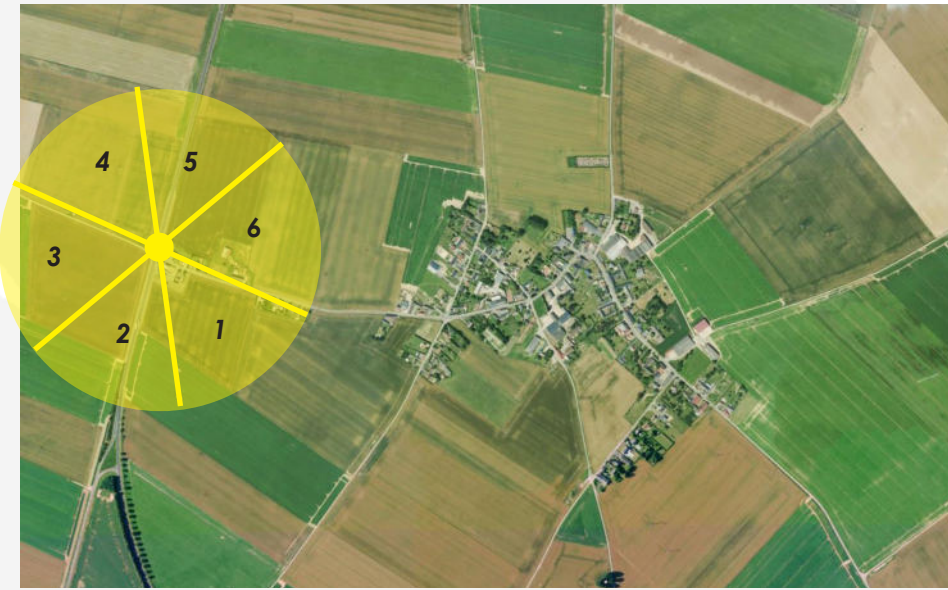
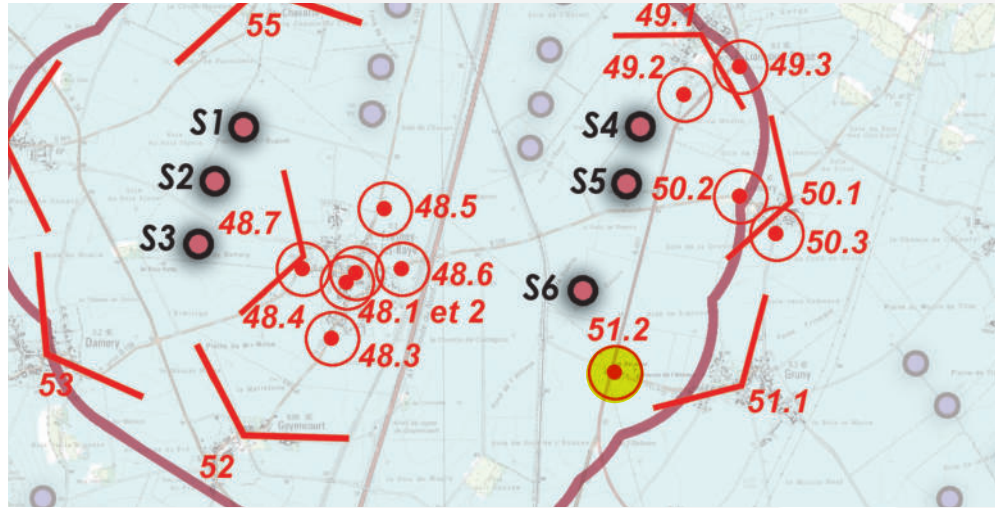
S6

projet Sucrierie





# PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232



**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur la commune de Gruny dans l'étude initiale (PM5), plusieurs photomontages supplémentaires ont été demandés depuis différents secteurs de la commune afin d'analyser plus finement les impacts du projet. Ce deuxième et dernier point de vue à 360° (PM 51.2/a et 51.2/b) est réalisé en frange ouest au croisement de la D1017 (axe majeur du territoire) et de la D232 qui traverse le bourg.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent de manière distinctes l'une de l'autre avec l'entité est au premier plan et l'entité ouest en arrière-plan du panorama. L'entité ouest génère un nouvel angle occupé par l'éolien par rapport au contexte existant. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien visible sur une large partie du panorama.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré pour l'entité est avec sa position en avant-plan et la prégnance qu'elle génère sur l'habitat proche, et pour l'entité ouest du projet qui génère un nouvel angle occupé par l'éolien.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité éolienne est constatée sur la moitié ouest du panorama mais pas de phénomène d'encerclement (visibilité très ponctuelle sur le contexte éolien existant sur la moitié est du panorama).

ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 0.61 KM (S6)



parc de l'Épinette

parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême

parcs de Liancourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre

parc d'Ablaincourt

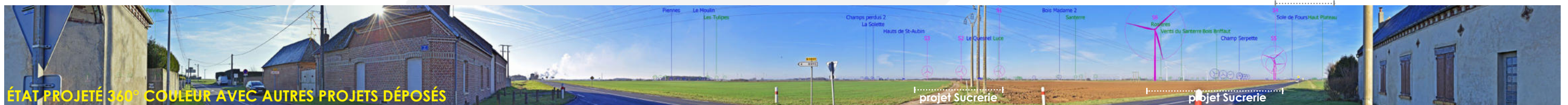


parc de l'Épinette

parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême + projets Champs Perdus II, la Solette et Hauts de St-Aubin

parcs de Liancourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre + projet du Champ Serpette

parc d'Ablaincourt + projet Sole de Fours et Haut Plateau



parc de l'Épinette

parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême + projets Champs Perdus II, la Solette et Hauts de St-Aubin

parcs de Liancourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre + projet du Champ Serpette

parc d'Ablaincourt + projet Sole de Fours et Haut Plateau



# PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232

VUE RÉALISTE À 60°



parc de l'Épinette



ÉTAT PROJETÉ 360°

parc de l'Épinette

parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême + projets Champs Perdus II, la Solette et Hauts de St-Aubin

parcs de Liancourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre + projet du Champ Serpette

parc d'Ablaincourt + projet Sole de Fours et Haut Plateau





**PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232**  
 VUE RÉALISTE À 60°





# PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232

VUE RÉALISTE À 60°



parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême + projets Champs Perdus II, la Solette et Hauts de St-Aubin



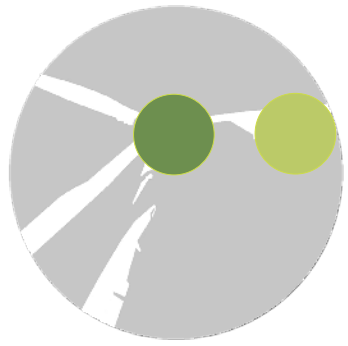
1 parc de l'Épinette

3 parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême + projets Champs Perdus II, la Solette et Hauts de St-Aubin

5 parcs de Liencourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre + projet du Champ Serpette

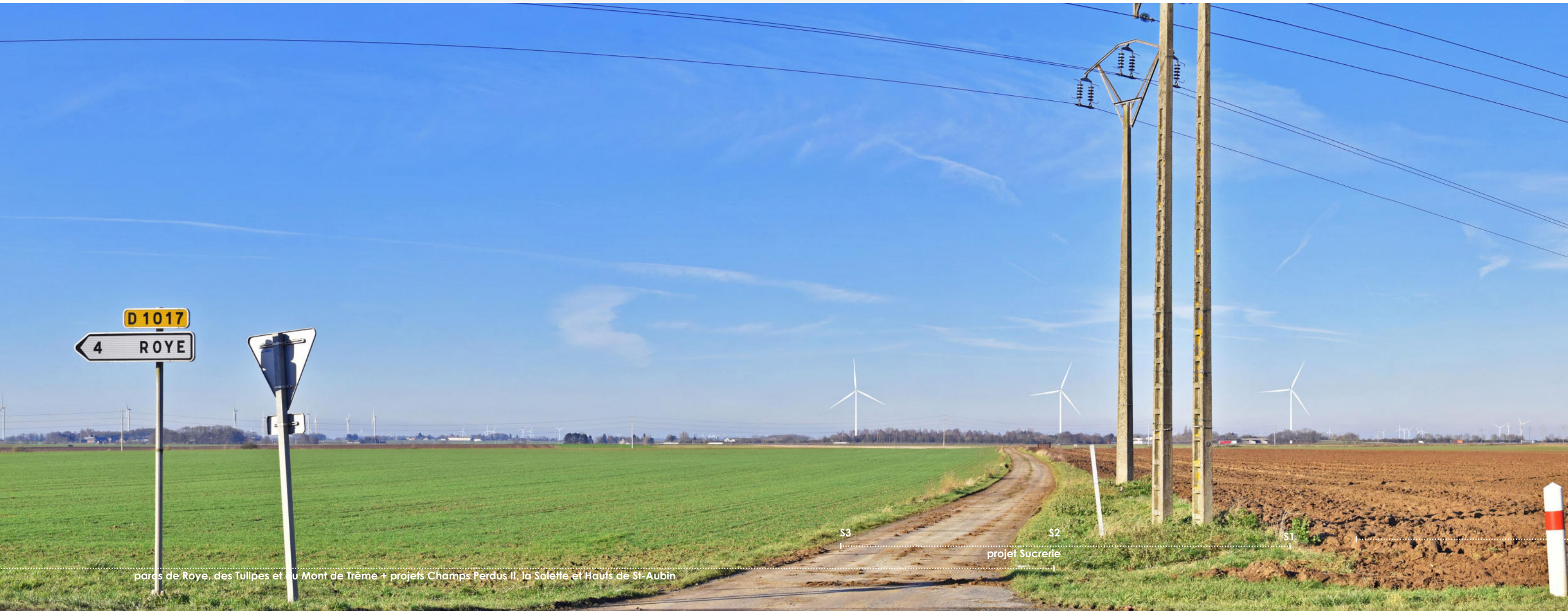
6 parc d'Ablaincourt + projet Sole de Fours et Haut Plateau





# PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232

VUE RÉALISTE À 60°





# PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232

VUE RÉALISTE À 60°



parcs de Liancourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre + projet du Champ Serpette

projet Sucrierie

parc d'Ablaincourt + projet Sole de Fours et Haut Plateau



ÉTAT PROJETÉ 360°

parc de l'Épinette

parcs de Roye, des Tulipes et du Mont de Trême + projets Champs Perdus II, la Solette et Hauts de St-Aubin

parcs de Liancourt, Moulin Wable, Côte Noire, Bois Madame, Rosières et Vents du Santerre + projet du Champ Serpette





# PM 51.2 - Gruny ouest : Au croisement de la D1017 et de la D232

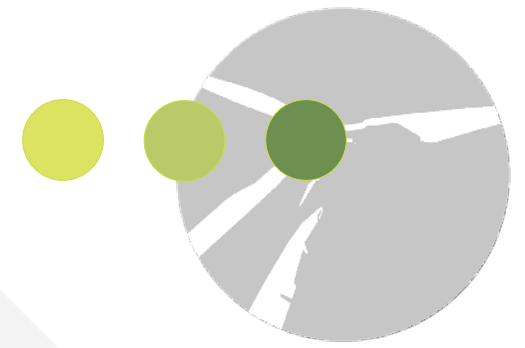
VUE RÉALISTE À 60°



parc d'Ablaincourt +  
projet Sole de Fours  
et Haut Plateau











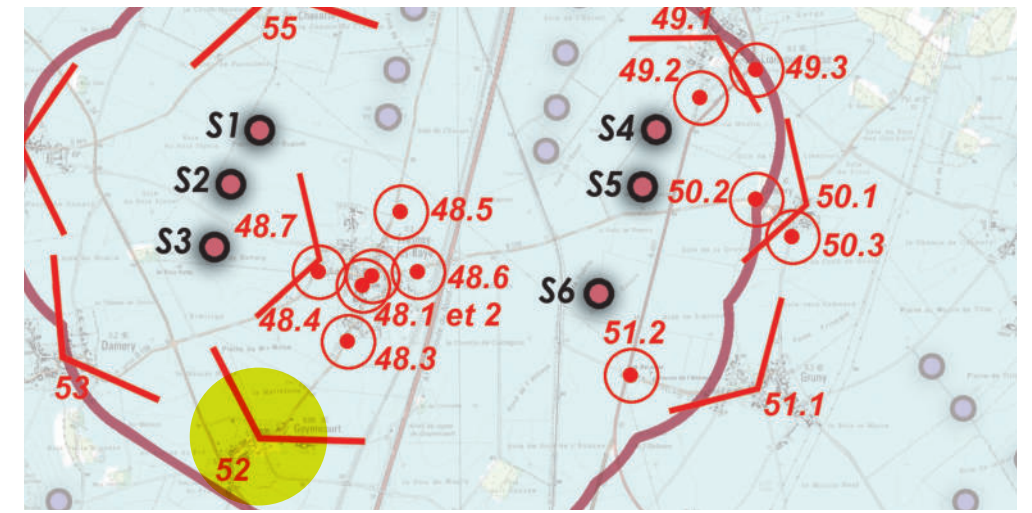
## PM 52 - Goyencourt : D132 au croisement de la rue de Jeu de Paume

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur la commune de Goyencourt dans l'étude initiale (PM8), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le centre-bourg. Le point de vue a été réalisé depuis la D132 au croisement avec la rue du Jeu de Paume.

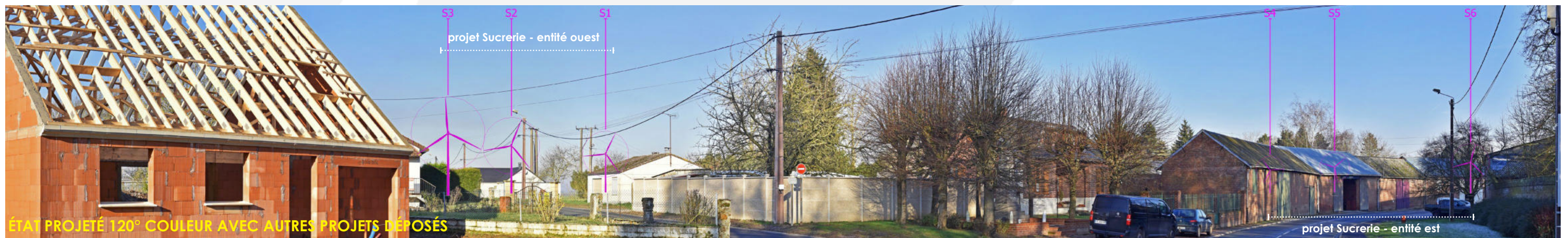
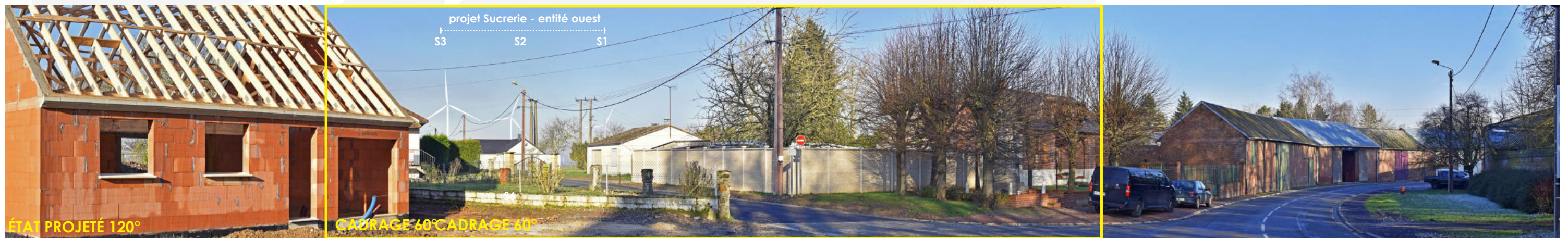
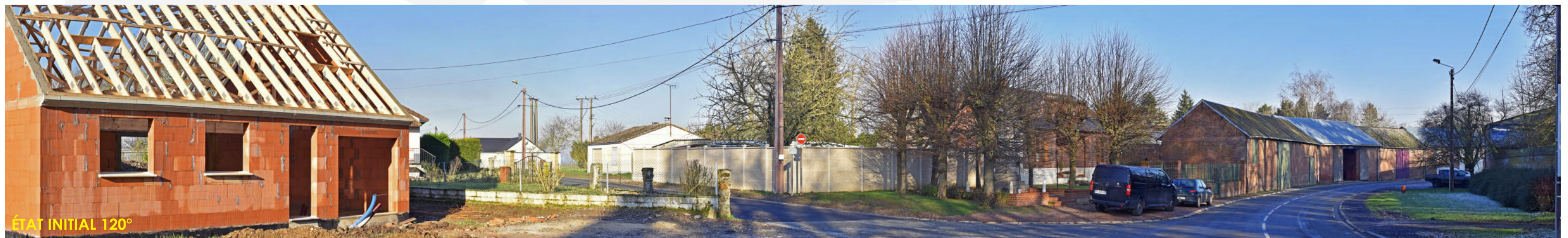
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge au-dessus de l'habitat mais sans générer de surplomb sur celui-ci. L'entité est n'est quant à elle pas visible (filtre bâti). Pas de covisibilité avec le contexte éolien existant (non visible depuis le point de vue).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Fort à modéré pour l'entité ouest au regard de la prégnance qu'elle génère dans un panorama exempt d'éolienne, mais sans créer de surplomb. Nul pour l'entité est du projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (contexte éolien existant non visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.50 KM (S3)







## PM 52 - Goyencourt : D132 au croisement de la rue de Jeu de Paume



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S3 S2 S1  
 .....  
 projet Sucrierie - entité ouest





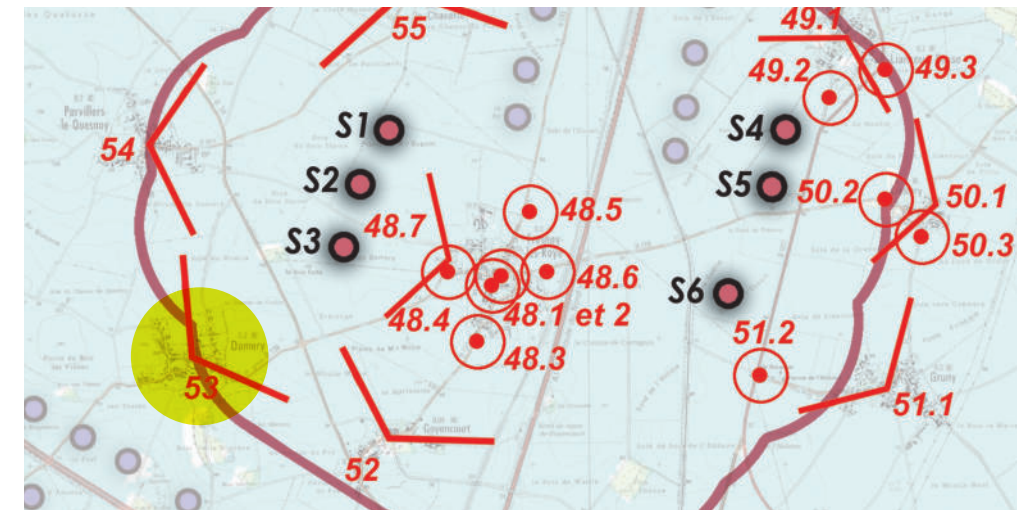
# PM 53 - Damery : Au croisement de la rue de l'église et de la rue de l'Enfer

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur la commune de Damery dans l'étude initiale (PM6), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le centre-bourg. Le point de vue a été réalisé au croisement de la rue de l'Eglise et de l'Enfer.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge partiellement au-dessus de l'habitat mais sans généré de surplomb sur celui-ci. L'entité est n'est quant à elle pas visible (filtre bâti). Pas de covisibilité avec le contexte éolien existant (non visible depuis le point de vue).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Fort à modéré pour l'entité ouest au regard de la prégnance qu'elle génère dans un panorama exempt d'éolienne, mais sans créer de surplomb. Nul pour l'entité est du projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (contexte éolien existant non visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.36 KM (S3)







## PM 53 - Damery bourg : Au croisement de la rue de l'Eglise et de la rue de l'Enfer



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S1

S2

S3

projet Sucrierie - entité ouest





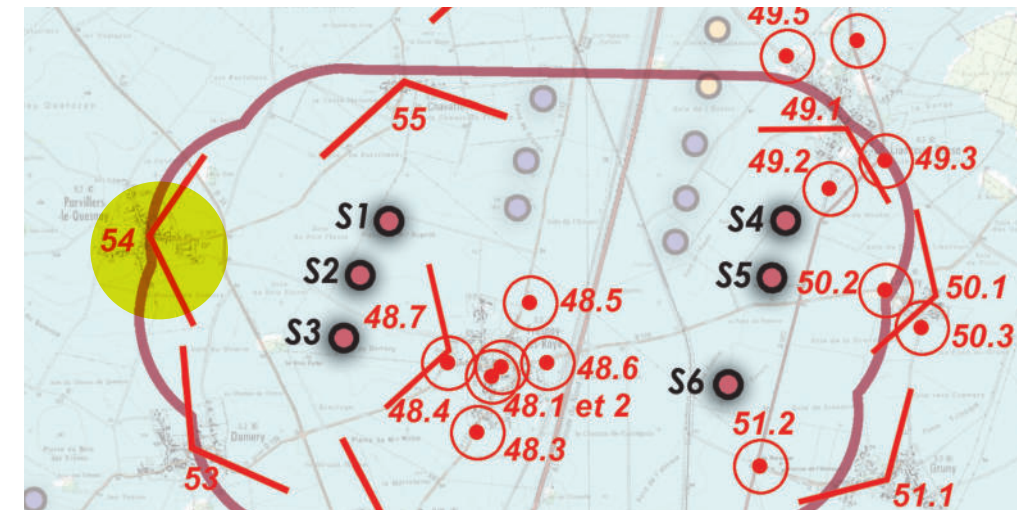
## PM 54 - Parvillers-le-Quesnoy : Au croisement de la Grande Rue et de la rue de Milhouette

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur la commune de Damery dans l'étude initiale (PM7), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le centre-bourg. Le point de vue a été réalisé au croisement de la Grande Rue (orientée vers le projet) et de la rue de Milhouette.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge partiellement au-dessus de l'habitat mais sans généré de surplomb sur celui-ci. L'entité est n'est quant à elle pas visible (filtre bâti). Pas de covisibilité avec le contexte éolien existant (non visible depuis le point de vue).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré pour l'entité ouest qui s'inscrit dans un panorama exempt d'éolienne, mais sans créer de surplomb. Nul pour l'entité est du projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (contexte éolien existant non visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.72 KM (S2)







## PM 54 - Parvillers-le-Quesnoy : Au croisement de la Grande Rue et de la rue de Milhouette



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°







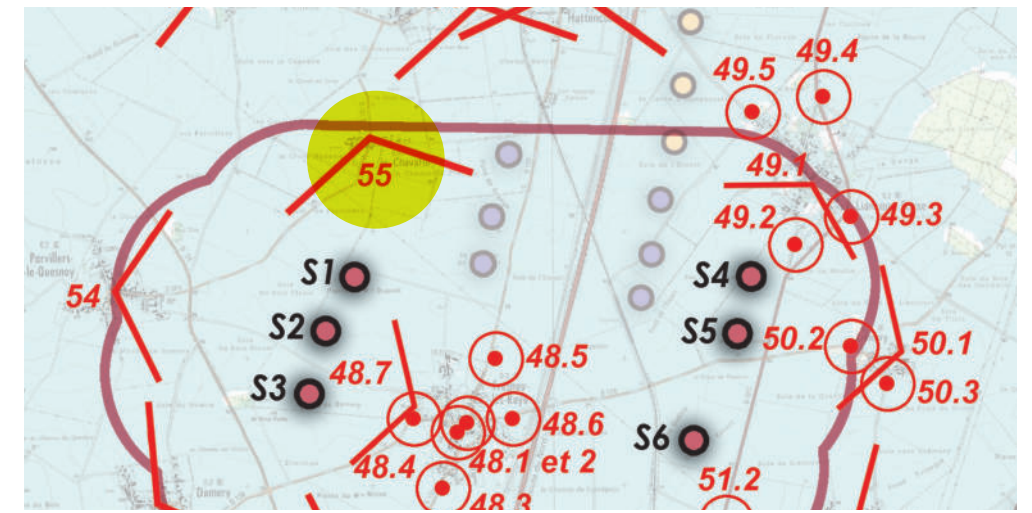
## PM 55 - La Chavatte : Au croisement de la D161E, de la rue des Tilleuls et de la rue Nicolas Cuvilly

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur le bourg de La Chavatte dans l'étude initiale (PM4), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le centre-bourg. Le point de vue a été réalisé au croisement de la rue du Bois Flavie/D161E (orientée vers le projet), de la rue des Tilleuls et de la rue Nicolas Cuvilly.

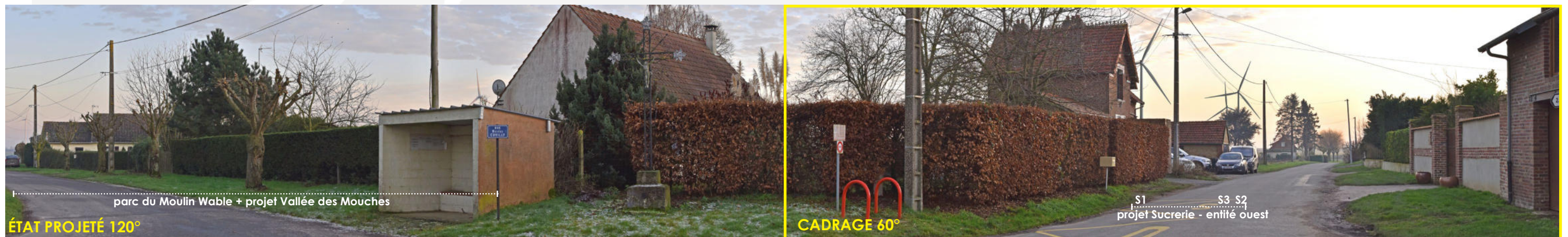
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge en grande partie dans l'axe de la rue Bois Flavie. L'entité est n'est quant à elle pas visible (filtre bâti). Une covisibilité s'opère avec le parc de Moulin Wable et une covisibilité potentielle pourrait s'opérer avec le projet Champ Serpette si celui-ci venait à être autorisé.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré pour l'entité ouest qui émerge de l'axe de sortie de bourg mais sans surplomb constaté sur l'habitat. Nul pour l'entité est du projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (quelques éoliennes visibles dans des angles différents).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.08 KM (S1)







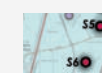
## PM 55 - La Chavatte : Au croisement de la D161E, de la rue des Tilleuls et de la rue Nicolas Cuvilly



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°







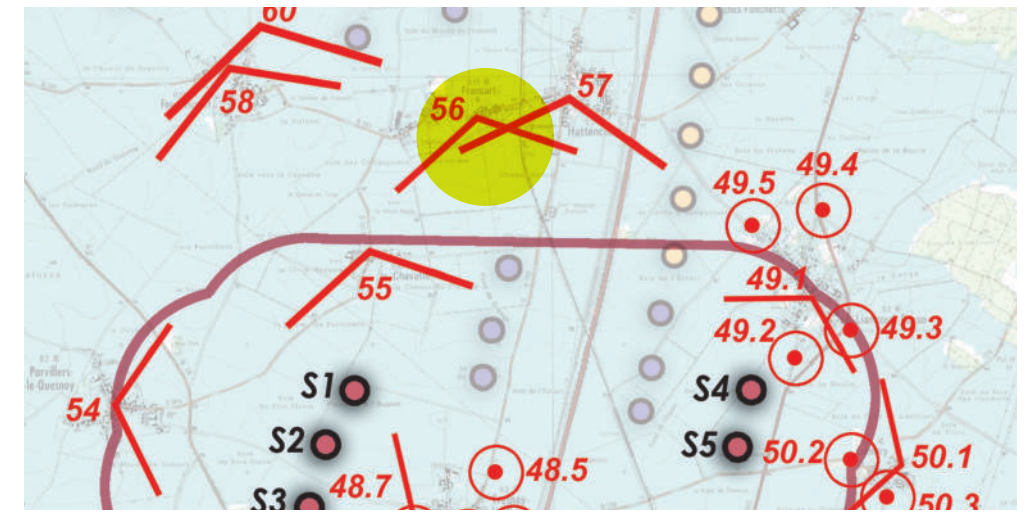
# PM 56 - Fransart : D161 dans la traversée du bourg

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis la commune de Fransart. Le point de vue a été réalisé depuis la D161 dans la traversée du bourg au niveau d'une fenêtre non bâtie.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet sont distinctement visibles l'une de l'autre. L'entité ouest est en grande partie visible sur les franges du bourg alors que l'entité est apparaît en arrière-plan du parc du Moulin Wable et dans la continuité directe du parc de Liancourt. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien éloigné.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard de la prégnance existante du parc du Moulin Wable et des filtres arborés présents.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.21 KM (S1)







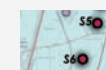
## PM 56 - Fransart : D161 dans la traversée du bourg



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

**Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :**



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



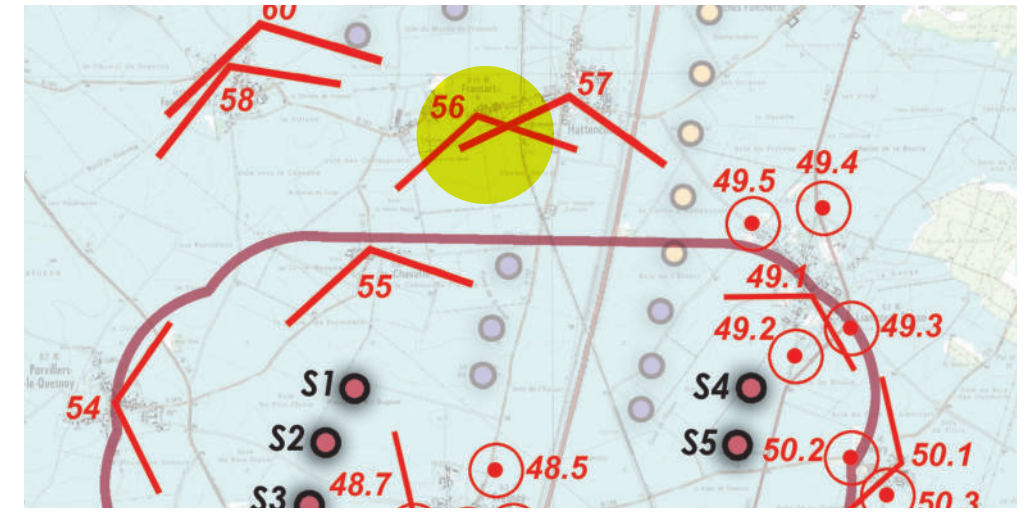
S1 S3 S2  
projet Sucrierie - entité ouest





## PM 56 - Fransart : D161 dans la traversée du bourg

L'ENTIÈRETÉ DU PROJET DU PROJET N'ÉTANT PAS VISIBLE DANS LA VUE RÉALISTE À 60°, UN PANORAMA PLUS LARGE EST PRÉSENTÉ CI-CONTRE POUR MONTRER UNE VUE GLOBALE DU PROJET CORRESPONDANT À UNE VISION DYNAMIQUE.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.21 KM (S1)



S4

projet Sucrierie - entité est

S6





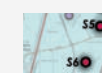
## PM 56 - Fransart : D161 dans la traversée du bourg



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

**Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :**



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°







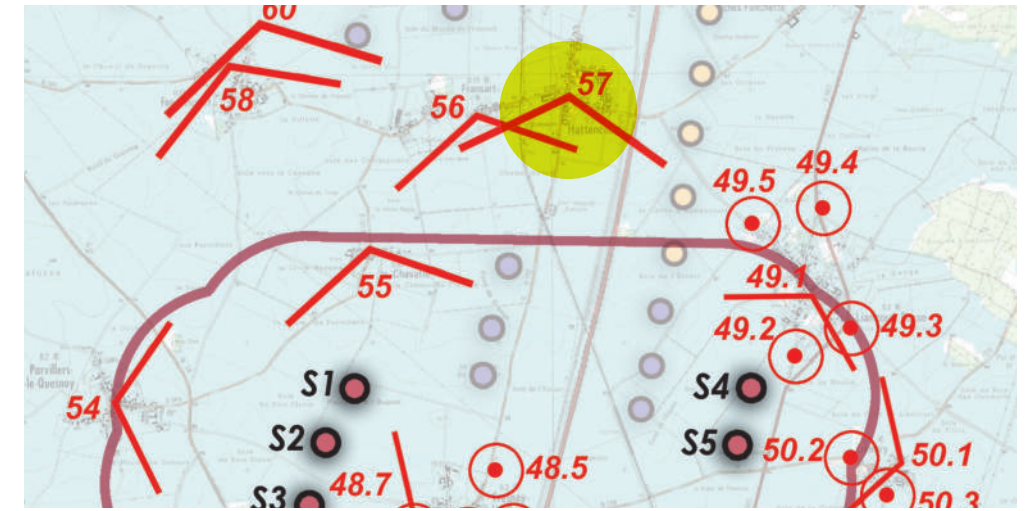
## PM 57 - Hattencourt : Au croisement de la D161 et de la D132 dans la traversée du bourg

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur le Cimetière National Français au nord d'Hattencourt dans l'étude initiale (PM9), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis la traversée du bourg. Le point de vue a été réalisé au croisement de la D161 et de la D132 (orientée vers le projet).

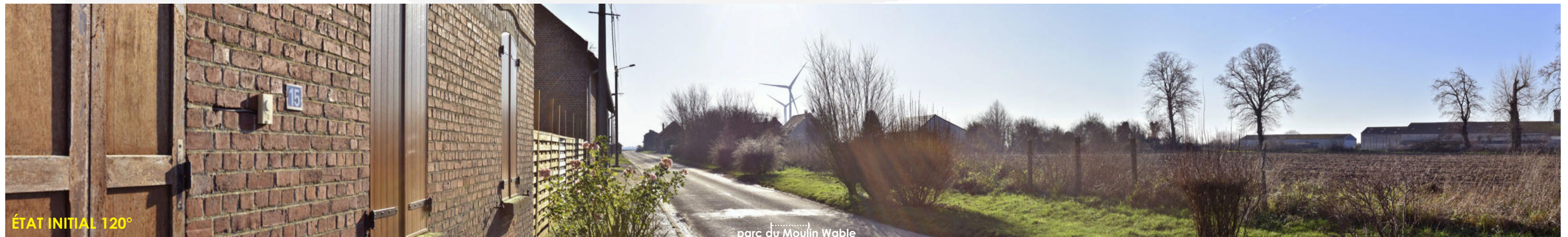
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Seule l'entité ouest est visible en arrière-plan du parc du Moulin Wable. Le bâti masque les vues vers l'entité est. Pas de covisibilité avec d'autres parcs.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré à faible au regard de la prégnance existante du parc du Moulin Wable et de la position en arrière-plan de l'entité ouest. Nul pour l'entité est.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (deux parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.64 KM (S4)







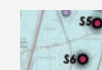
## PM 57 - Hattencourt : Au croisement de la D161 et de la D132 dans la traversée du bourg



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S3 S2 S1  
projet Sucrierie - entité ouest





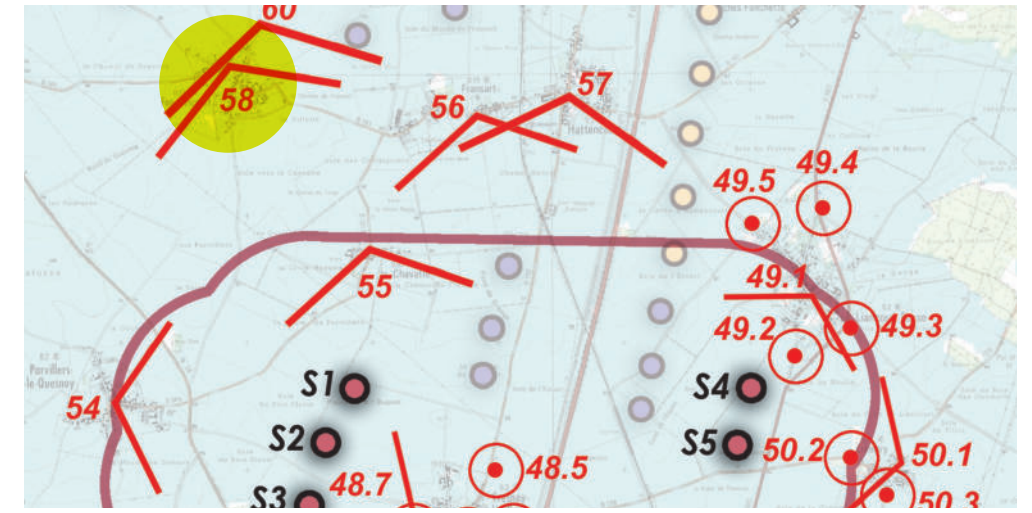
## PM 58 - Fouquescourt : Au croisement de la D161 et de la rue de Rouvroy

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Deux photomontages supplémentaires ont été demandés depuis la commune de Fouquescourt. Ce premier point de vue a été réalisé au croisement de la D161 et de la rue de Rouvroy dans le centre-bourg au niveau d'une fenêtre non bâtie (pâture).

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge au-dessus du bâti en opérant un léger surplomb sur celui-ci. L'entité est quant à elle non visible (filtres bâtis). Une légère covisibilité s'opère avec une éolienne du parc du Moulin Wable.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Fort à modéré au regard de la prégnance des éoliennes de l'entité ouest sur la silhouette du bourg. Nul pour l'entité est.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (quelques éoliennes visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.76 KM (S1)







## PM 58 - Fouquescourt : Au croisement de la D161 et de la rue de Rouvroy



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

**Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :**



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°

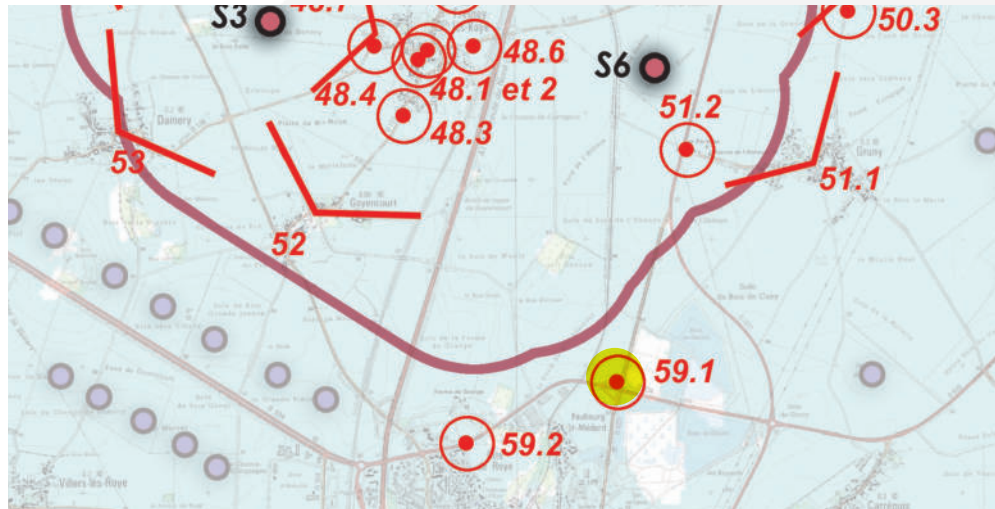


S1 ..... S2 ..... S3  
 projet Sucrierie - entité ouest





## ● PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.44 KM (S6)

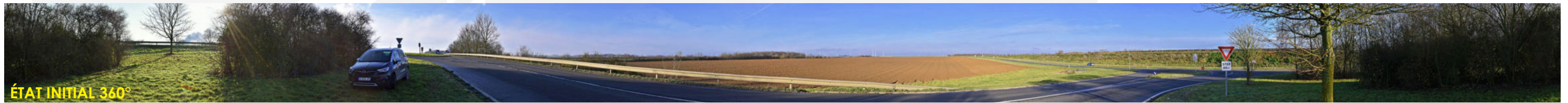


**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus des photomontages déjà réalisés sur la commune de Roye dans l'étude initiale (PM10/11/13), des photomontages supplémentaires ont été demandés depuis d'autres secteurs périphériques de la commune afin d'analyser plus finement les impacts du projet. Ce premier point de vue à 360° (PM 59.1/a et 59.1/b) est réalisé en frange nord depuis la D934 (axe majeur du territoire) au croisement avec la D4221.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent de manière distincte l'une de l'autre avec l'entité est sur un plan plus rapproché que l'entité ouest. L'entité ouest génère un nouvel angle occupé par l'éolien par rapport au contexte existant. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien visible sur la moitié nord du panorama.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré pour la prégnance de l'entité est sans toutefois rentrer en interaction avec du patrimoine, et pour l'entité ouest du projet qui génère un nouvel angle occupé par l'éolien.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Plusieurs polarités éoliennes marquent la moitié nord du panorama mais elles sont entrecoupées de boisements évitant l'effet de continuité.



ÉTAT INITIAL 360°

parc de Roye      parcs de Luce et Caix



ÉTAT PROJETÉ 360°

S3 S2 S1      S6 S5/4  
projet Sucrierie      projet Sucrierie

parcs de Roye, Luce et Caix + projets de St-Aubin et le Quesnel      parcs de Bois Madame, Santerre, Rosières, Bois briffaut + projet du Champ Serpette      parc de l'Épinette + projet Vallée des Mouches



ÉTAT PROJETÉ 360° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

Hauts de St-Aubin      Le Quesnel Luce      Bois Madame 2      Rosières      Sole de Fours      Vallée des Mouches  
Vents du Santerre Bois Briffaut      Champ Serpette      Haut Plateau

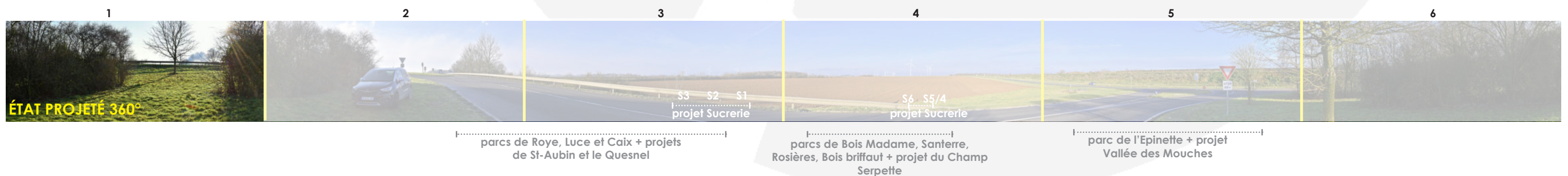
projet Sucrierie      projet Sucrierie      projet Vallée des Mouches

parcs de Roye, Luce et Caix + projets de St-Aubin et le Quesnel      parcs de Bois Madame, Santerre, Rosières, Bois briffaut + projet du Champ Serpette



# PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221

VUE RÉALISTE À 60°





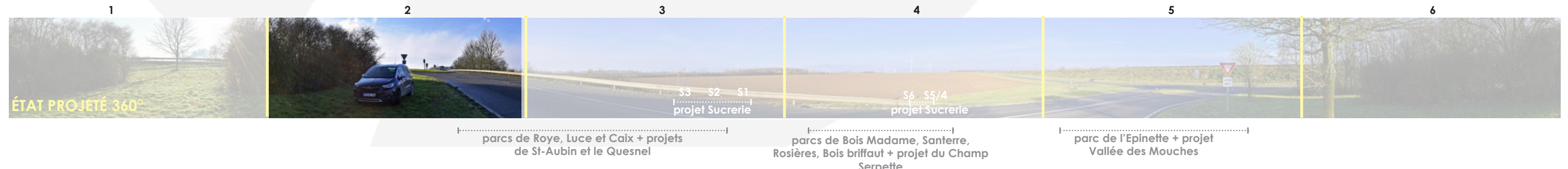


# PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221

VUE RÉALISTE À 60°



parcs de Roye, Luce et Caix + projets de St-Aubin et le Quesnel



ÉTAT PROJETÉ 360°

parcs de Roye, Luce et Caix + projets de St-Aubin et le Quesnel

parcs de Bois Madame, Santerre, Rosières, Bois briffaut + projet du Champ Serpette

parc de l'Épinette + projet Vallée des Mouches



# PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221

VUE RÉALISTE À 60°

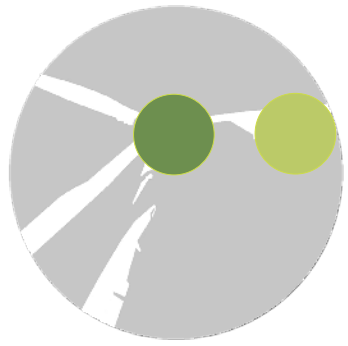


parcs de Roye, Luce et Caix + projets de St-Aubin et le Quesnel

S3 S2 S1  
projet Sucrierie





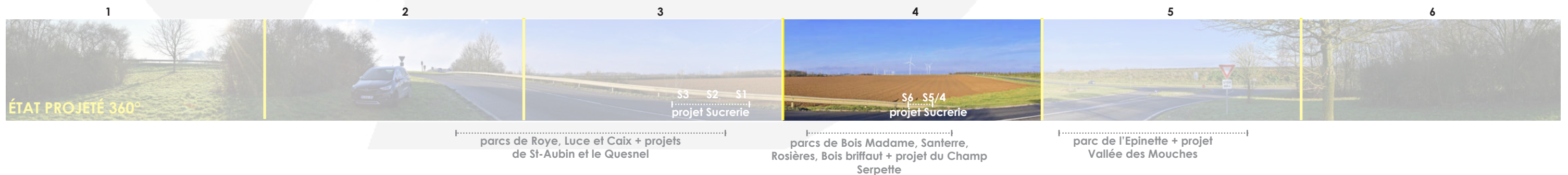


# PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221

VUE RÉALISTE À 60°



parcs de Bois Madame, Santerre Rocières, Bois briffaut + projet du Champ Serpette



ÉTAT PROJETÉ 360°

S3 S2 S1  
projet Sucrierie

S6 S5/4  
projet Sucrierie

parcs de Roye, Luce et Caix + projets  
de St-Aubin et le Quesnel

parcs de Bois Madame, Santerre,  
Rosières, Bois briffaut + projet du Champ  
Serpette

parc de l'Épinette + projet  
Vallée des Mouches

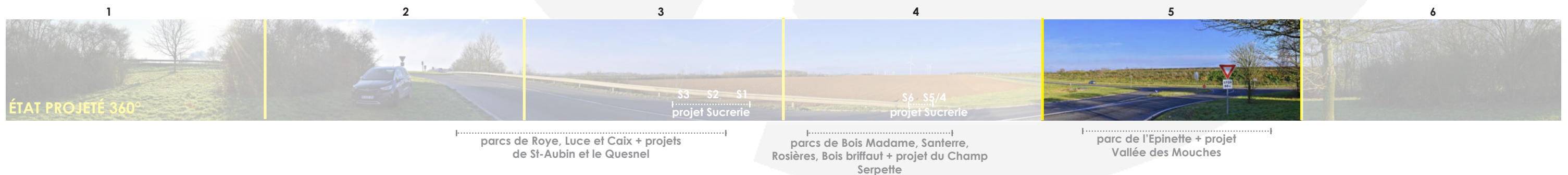


# PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221

VUE RÉALISTE À 60°



parc de l'Épinette + projet Vallée des Mouches

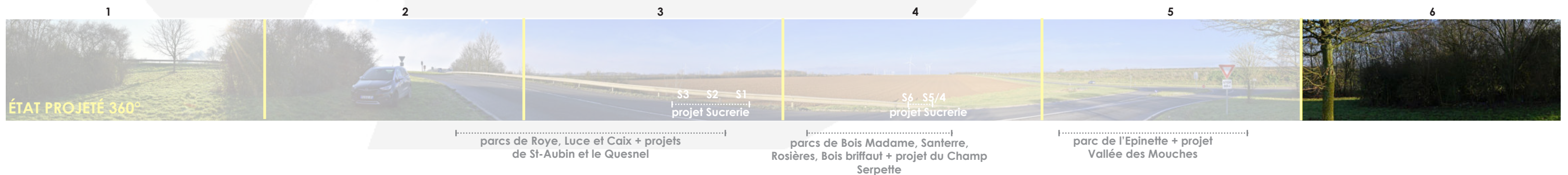






# PM 59.1 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la D4221

VUE RÉALISTE À 60°





# PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges

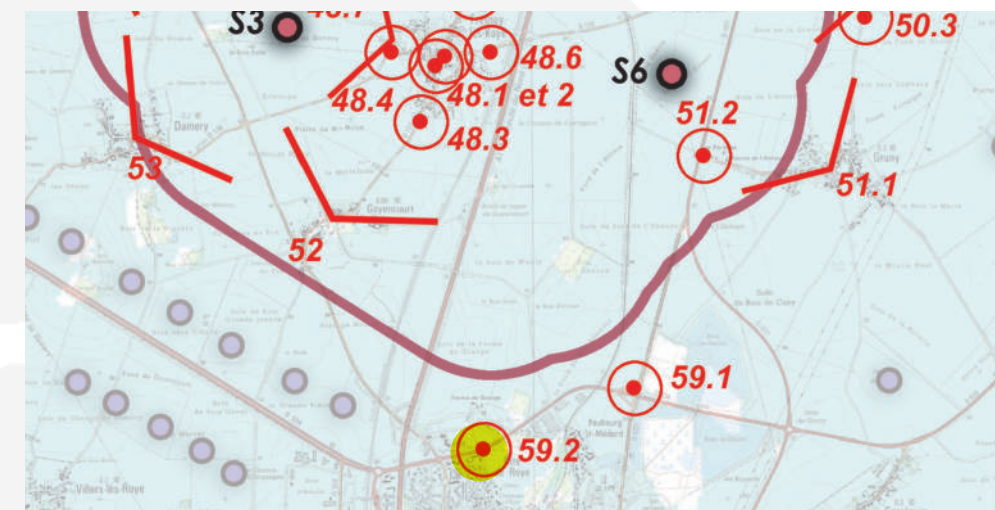


**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus des photomontages déjà réalisés sur la commune de Roye dans l'étude initiale (PM10/11/13), des photomontages supplémentaires ont été demandés depuis d'autres secteurs périphériques de la commune afin d'analyser plus finement les impacts du projet. Ce deuxième point de vue à 360° (PM 59.2/a et 59.2/b) est aussi réalisé en frange nord depuis la D934 (axe majeur et historique du territoire) mais cette fois-ci au croisement avec la rue des Granges.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent de manière distinctes l'une de l'autre. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien visible autour et en arrière-plan des deux entités du projet.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard de la prégnance déjà existante du parc de Roye et du fait que les deux entités s'inscrivent dans la continuité de parcs existants.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Plusieurs polarités éoliennes sont visibles dans le panorama mais elles sont entrecoupées de boisements évitant l'effet de continuité.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.28 KM (S6)



ÉTAT INITIAL 360°

1 parc de Roye  
2 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Ablaincourt, Bois Madame et Rosières  
3 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières  
4 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières  
5 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières  
6 parc de Bois Guillaume



ÉTAT PROJETÉ 360°

1 parc de Roye  
2 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières + projet Champ Serpette  
3 S3 S2 S1 projet Sucrierie  
4 S4>6 projet Sucrierie  
5 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières  
6 édifices MH de Roye  
parc de Bois Guillaume



ÉTAT PROJETÉ 360° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

1 parc de Roye  
2 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières + projet Champ Serpette  
3 Bois Madame 2, Santerre, Rosières Vertes du Santerre, Bois Briffaut, Champ Serpette, Haut Plateau, Vallée des Mouches, Falvaux  
4 parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières + projet Champ Serpette  
5 édifices MH de Roye  
6 parc de Bois Guillaume





**PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges**  
 VUE RÉALISTE À 60°





# PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges

VUE RÉALISTE À 60°



parc de Roye







# PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges

VUE RÉALISTE À 60°





# PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges

VUE RÉALISTE À 60°



parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières + projet Champ Serpette

S4 S5 S6  
projet Sucrierie



ÉTAT PROJETÉ 360°

parc de Roye

S3 S2 S1  
projet Sucrierie

parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières + projet Champ Serpette

S4>6  
projet Sucrierie

édifices MH de Roye

parc de Bois Guillaume





**PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges**  
 VUE RÉALISTE À 60°





# PM 59.2 - Roye nord : Depuis la D934 au croisement de la rue des Granges

VUE RÉALISTE À 60°



édifices MH de Roye

parc de Bois Guillaume



ÉTAT PROJETÉ 360°

parc de Roye

S3 S2 S1  
projet Sucrierie

parcs du Moulin Wable, Liancourt, Côte Noire, Santerre, Bois Madame, Ablaincourt et Rosières + projet Champ Serpette

S4>6  
projet Sucrierie

édifices MH de Roye

parc de Bois Guillaume





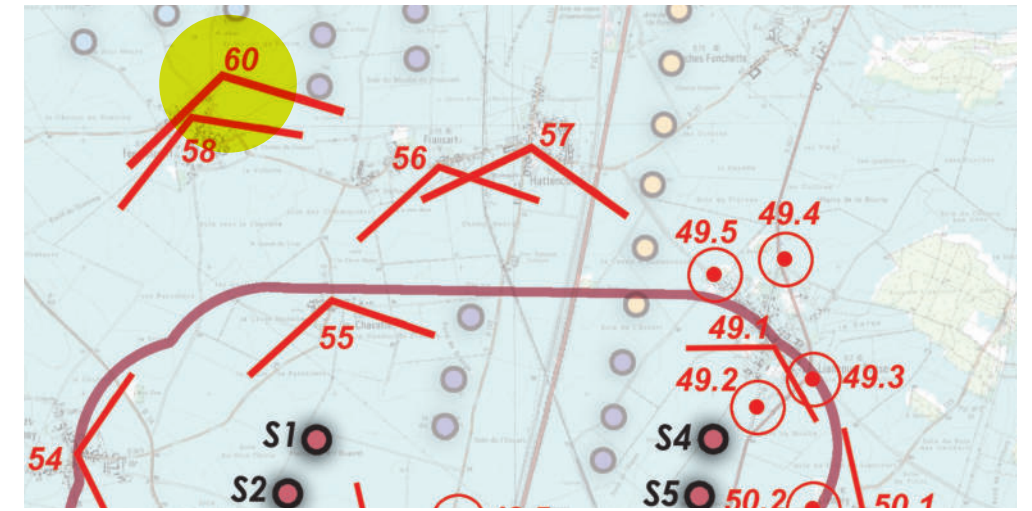
## PM 60 - Fouquescourt : Cimetière britannique au nord du bourg

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Deux photomontages supplémentaires ont été demandés depuis la commune de Fouquescourt (non étudiée dans l'étude initiale au travers de photomontages). Ce deuxième et dernier point de vue a été réalisé au nord depuis le cimetière britannique se trouvant à l'écart du bourg.

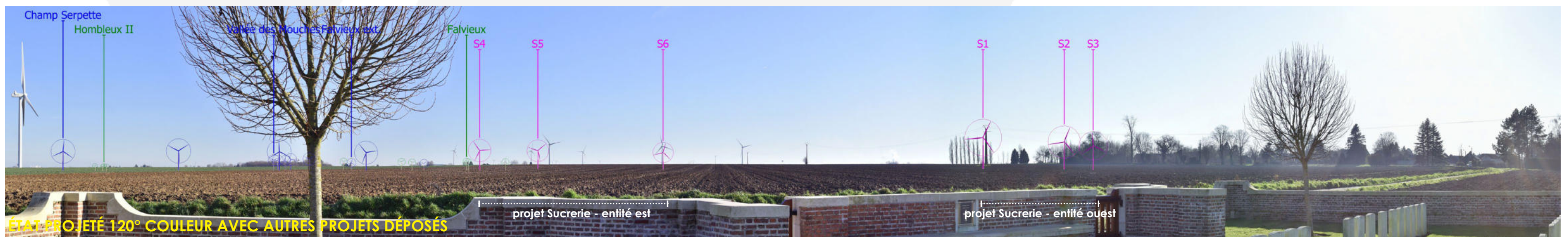
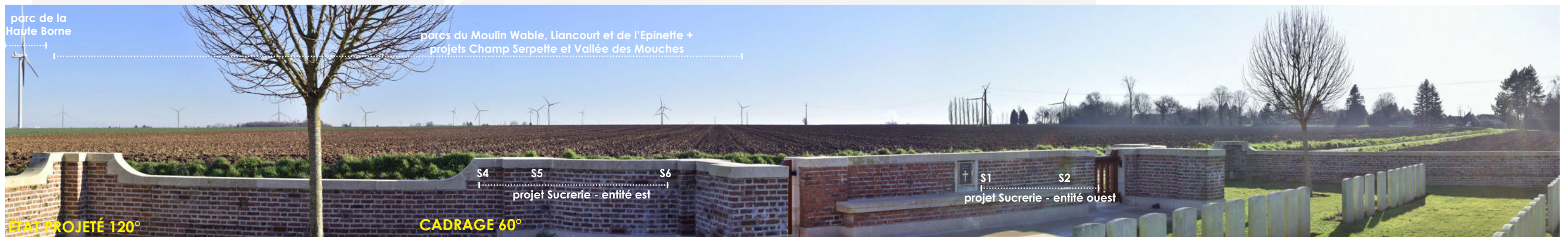
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge sur les franges du bourg de Fouquescourt. L'entité est s'inscrit en arrière-plan du parc du Moulin Wable et dans la continuité du parc de Liancourt. Des covisibilités s'opèrent avec un ensemble de parcs visibles depuis le cimetière.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard de la prégnance existante du parc de la Haute Borne et de la position en arrière-plan de parc existant ou d'arbres du projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une densité et une continuité éolienne se fait sentir notamment si on tient compte du projet du Champ Serpette.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.01 KM (S1)







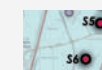
## PM 60 - Fouquescourt : Cimetière britannique au nord du bourg



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

**Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :**



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°







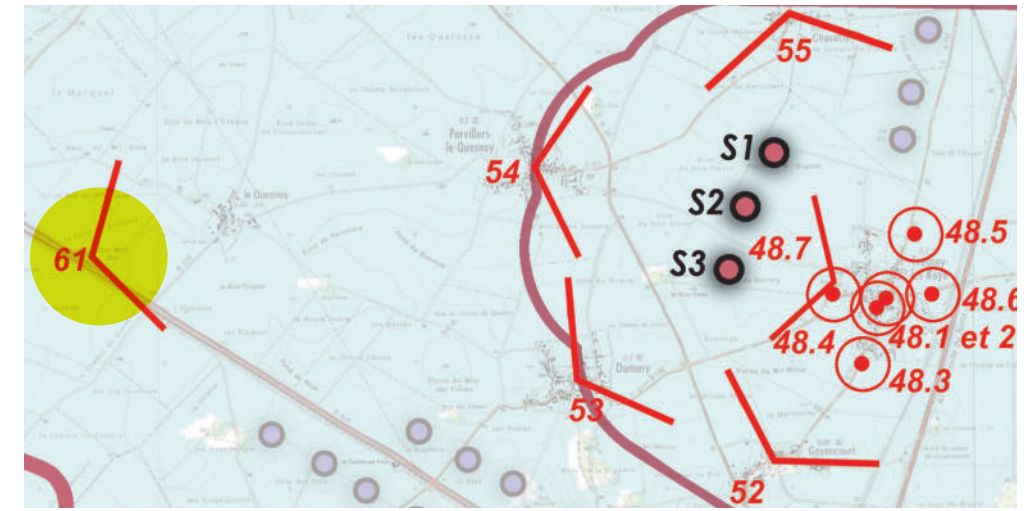
## PM 61 - Bouchoir : Cimetière britannique a l'est de la commune et le long de la D934

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis la cimetière britannique de Bouchoir. Celui-ci se trouve à l'écart du bourg le long de la D934 (axe majeur et historique du territoire).

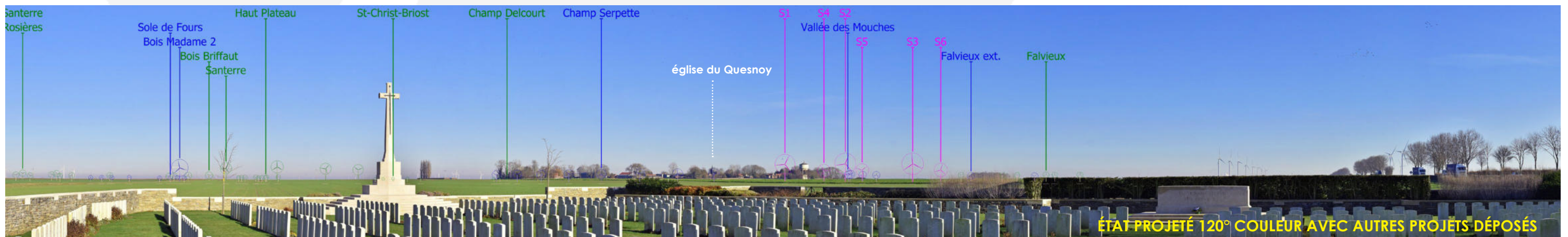
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent d'un seul tenant en arrière-plan du bourg du Quesnoy. Des covisibilités s'opèrent avec plusieurs polarités éoliennes marquant le nord et l'est du territoire d'étude.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard du contexte éolien existant marquant déjà le panorama.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité et une densité éolienne marquent le panorama du cimetière. Toutefois, les alignements de la D934 et le bourg du Quesnoy offrent des respirations non éoliennes.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.13 KM (S3)







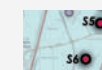
## PM 61 - Bouchoir : Cimetière britannique a l'est de la commune et le long de la D934



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits

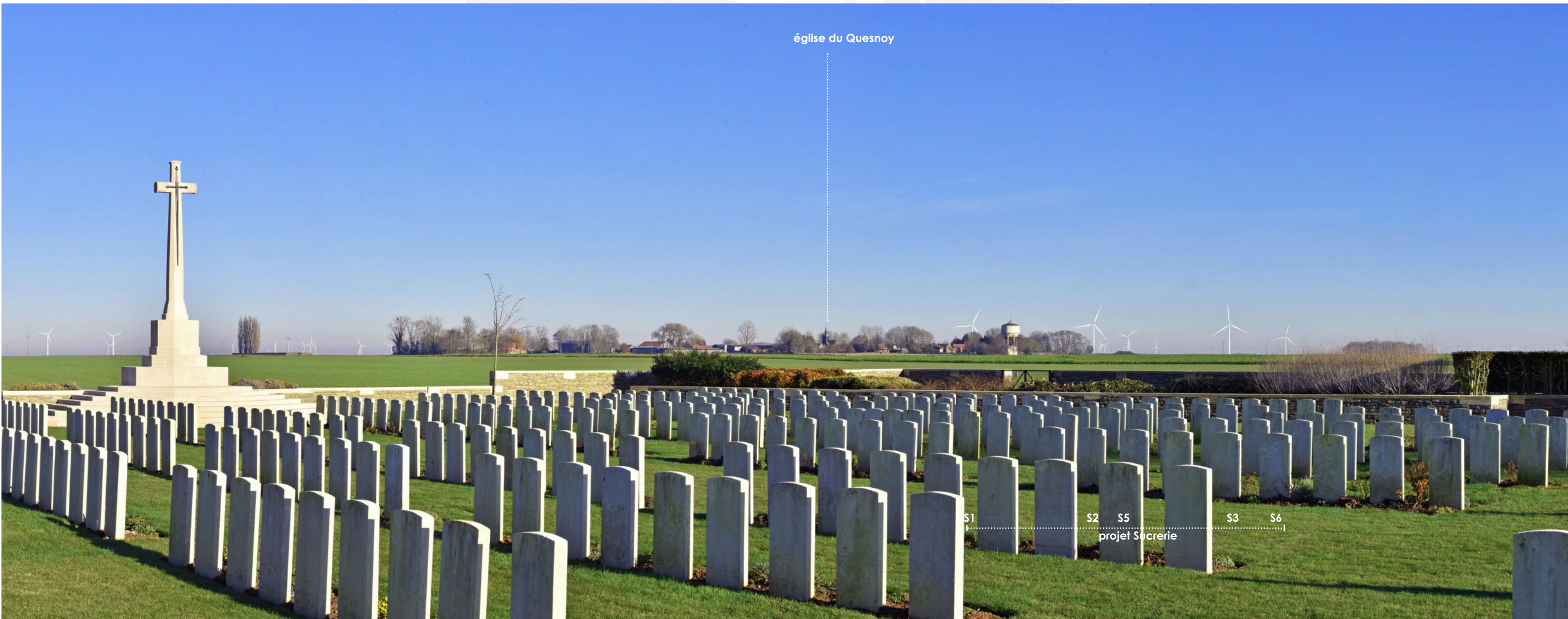


Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



église du Quesnoy

S1 S2 S5 S3 S6

projet Sucrierie





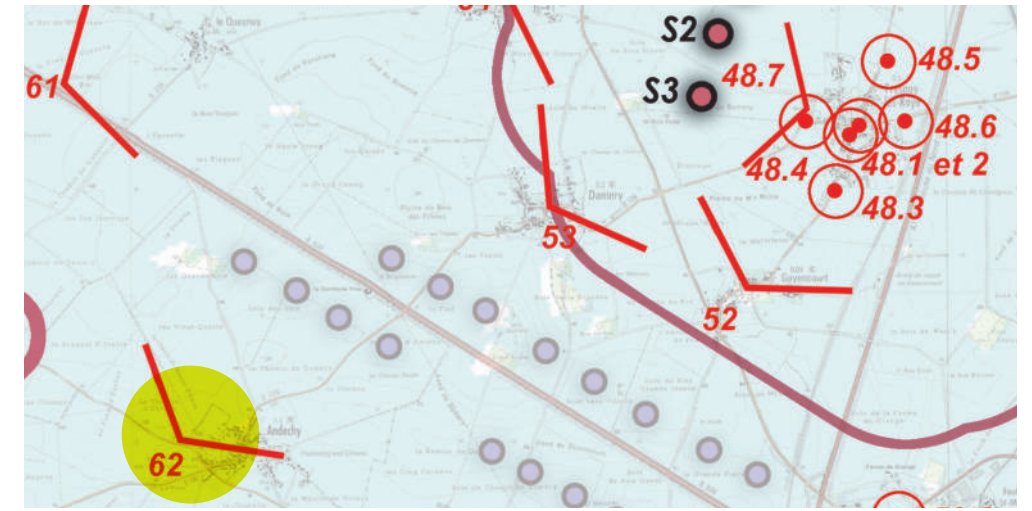
## PM 62 - Andechy : Cimetière allemand à l'ouest de la commune

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé sur la commune d'Andechy dans l'étude initiale (PM15), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le cimetière allemand se trouvant en frange ouest du bourg.

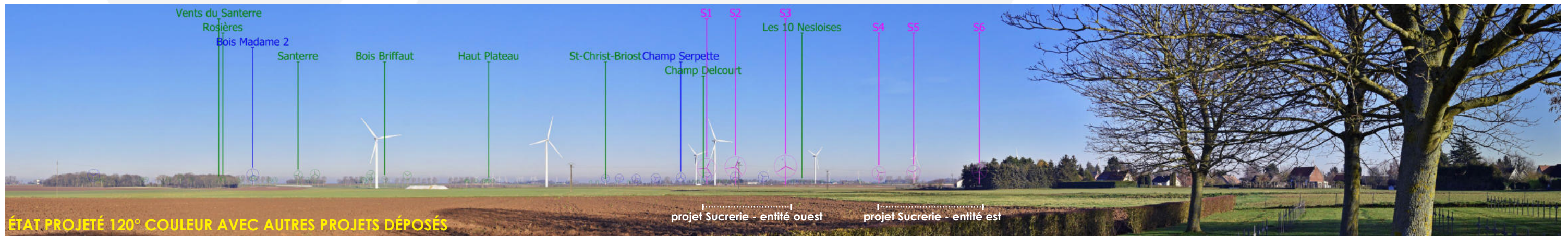
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent de manière distinctes l'une de l'autre. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien visible à l'ouest et en arrière-plan des deux entités du projet.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard de la prégnance déjà existante du parc de Roye et du fait que les deux entités s'inscrivent dans la continuité de parcs existants.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité et une densité éolienne marquent le panorama du cimetière. Toutefois, le bourg d'Andechy et les bosquets ponctuels limitent l'étendue du phénomène.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.92 KM (S3)**







# PM 62 - Andechy : Cimetière allemand à l'ouest de la commune



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S1 S2 S3  
projet Sucrierie - entité ouest

S4 S5  
projet Sucrierie - entité est





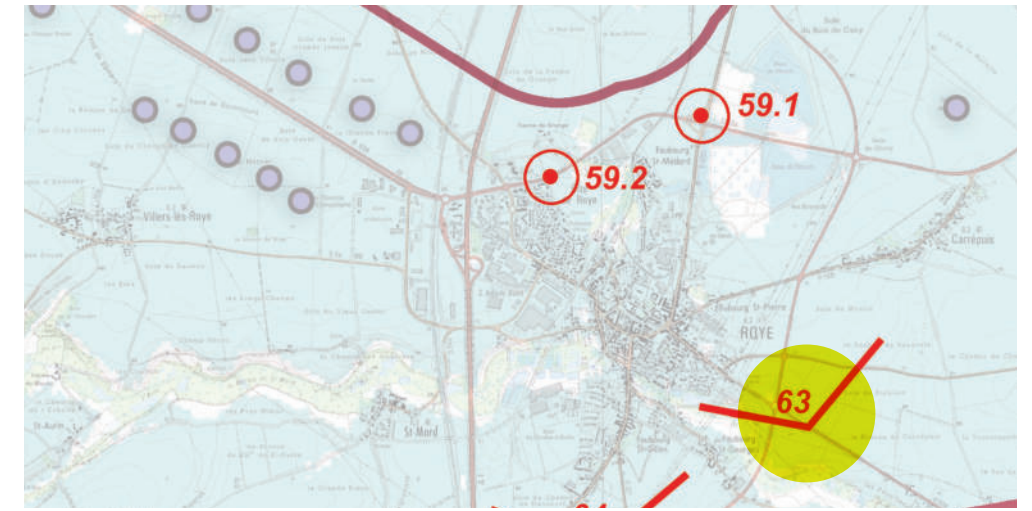
## PM 63 - Roye : Cimetière britannique au sud-est de la commune le long de la D934

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus des photomontages déjà réalisés sur la commune de Roye dans l'étude initiale (PM10/11/13), des photomontages supplémentaires ont été demandés depuis d'autres secteurs périphériques de la commune afin d'analyser plus finement les impacts du projet. Ce troisième point de vue a été réalisé depuis le cimetière britannique situé à l'écart au sud-ouest le long de la D934 en limite de Roye et Carrépuis (voir PM18 de l'étude initiale).

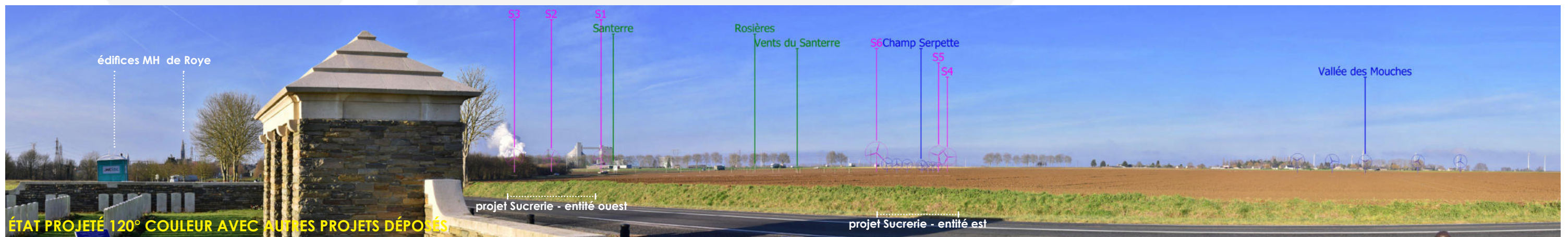
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Seule l'entité est du projet est clairement visible en avant-plan du parc du Moulin Wable. Pour l'entité ouest, quelques pales émergent au niveau de la zone industrielle nord de Roye.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard de la prégnance déjà existante du parc de l'Épinette et du fait que le projet s'inscrit dans la continuité de parcs existants.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Plusieurs polarités éoliennes sont visibles dans le panorama mais elles sont entrecoupées de boisements et de bourgs créant des respirations.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.92 KM (S6)**







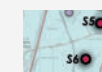
## PM 63 - Roye : Cimetière britannique au sud-est de la commune le long de la D934



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S3 S2  
projet Sucrierie - entité ouest

S6 S5 S4  
projet Sucrierie - entité est





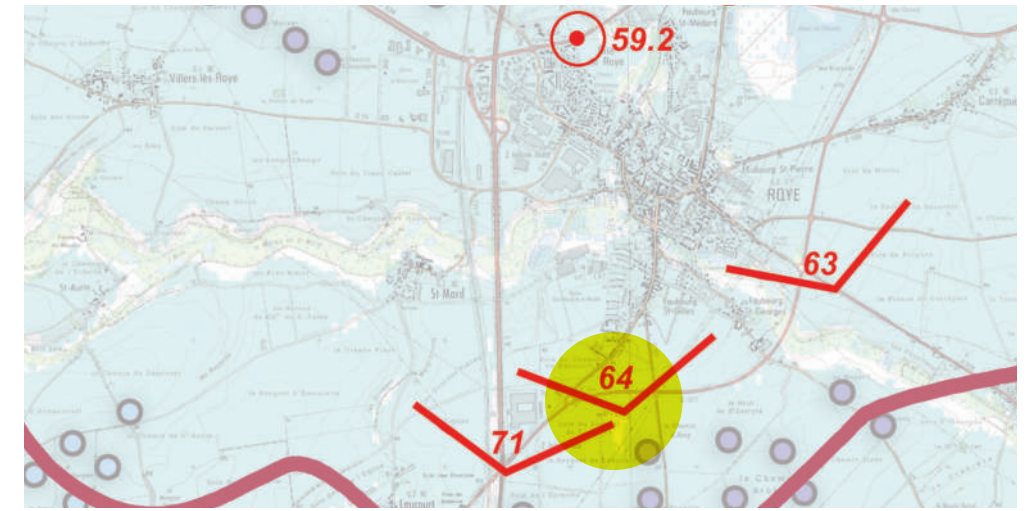
## PM 64 - Roye sud : Cimetière britannique au sud de la ville le long de la D1017

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus des photomontages déjà réalisés sur la commune de Roye dans l'étude initiale (PM10/11/13), des photomontages supplémentaires ont été demandés depuis d'autres secteurs périphériques de la commune afin d'analyser plus finement les impacts du projet. Ce quatrième et dernier point de vue a été réalisé depuis le cimetière britannique situé le long de la D1017 au sud de la ville.

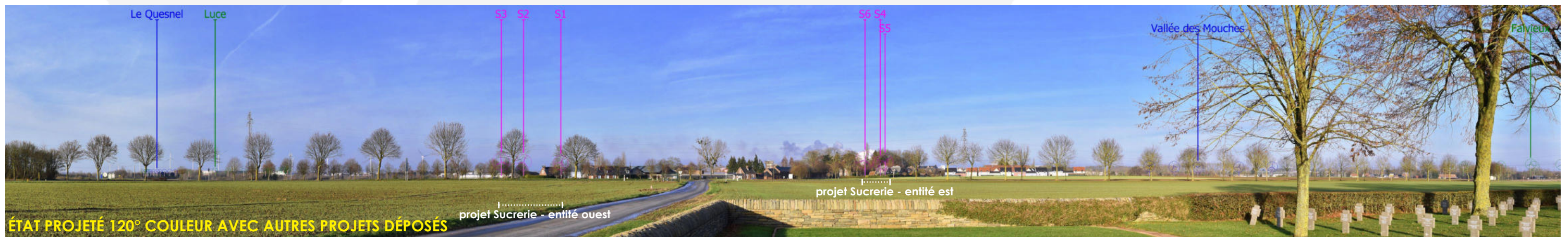
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Seule l'entité ouest du projet est partiellement visible entre les arbres bordant la D1017. L'entité est quant à elle n'est pas visible (filtres bâtis).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard de la perception partielle de l'entité ouest du projet. Nul pour l'entité est.

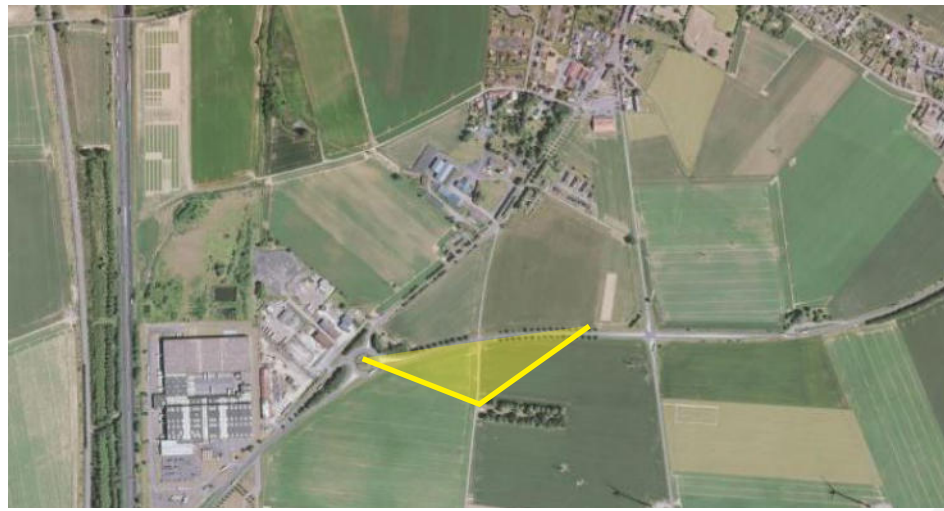
**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Plusieurs parcs sont partiellement visibles mais se trouvent derrière des cordons arborés atténuant les perceptions.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.02 KM (S6)**







## PM 63 - Roye sud : Cimetière britannique au sud de la ville le long de la D1017



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S3 S2 S1  
projet Sucrierie - entité ouest





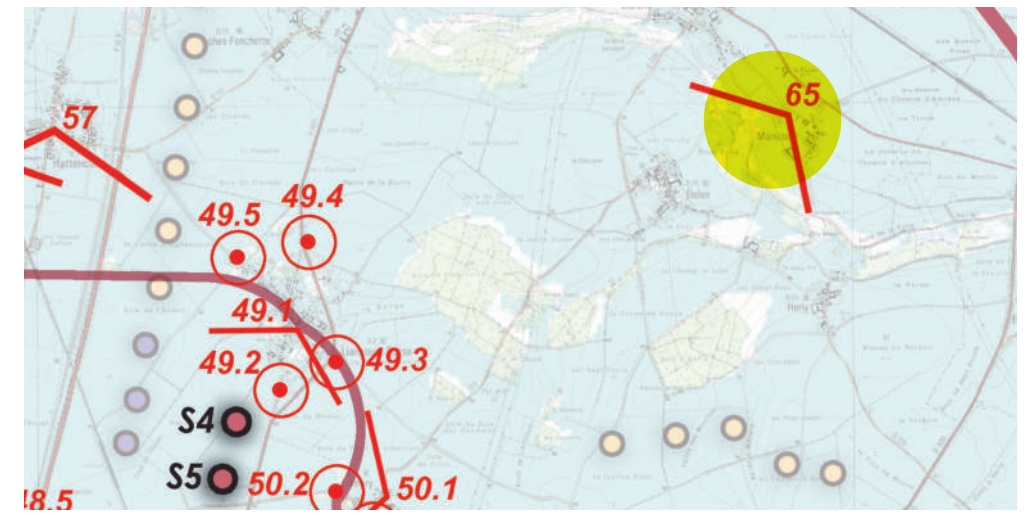
# PM 65 - Curchy : Cimetière allemand de Manicourt

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le cimetière britannique de Curchy. Ce cimetière se trouve à l'écart du bourg en frange du hameau de Manicourt et au nord de la vallée de l'Ingon (paysage d'intérêt).

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité est du projet émerge partiellement au-dessus des frondes boisées de la vallée de l'Ingon. A noter que la prise de vue a été réalisée à feuilles tombées et qu'il n'est pas constaté de surplomb de l'éolienne S5 (la plus perceptible). L'entité ouest quant à elle est non visible (filtres arborés). Une légère covisibilité pourrait s'opérer avec le projet Champ Serpette si celui-ci venait à être autorisé.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible pour l'éolienne S5 et faible à nul pour le reste du projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (quelques éoliennes potentiellement visibles).



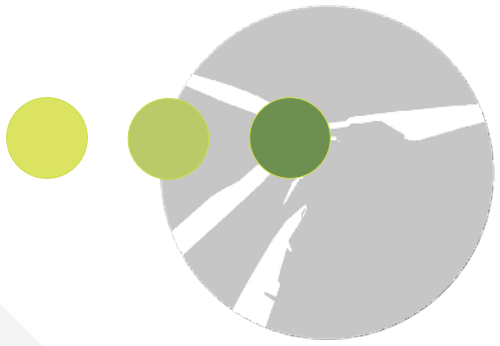
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.89 KM (S4)







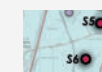
## PM 65 - Curchy : Cimetière allemand de Manicourt



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S6

S5

projet Sucrierie - entité est





## PM 66 - Maucourt : Nécropole Nationale au nord du bourg

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis la Nécropole Nationale de Maucourt. Cette nécropole se trouve au nord à l'écart du bourg.

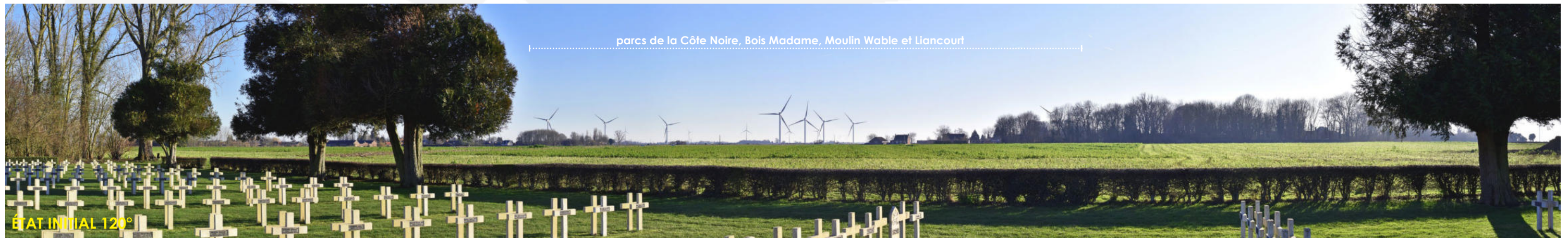
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet émergent distinctement l'une de l'autre du panorama entre les éoliennes du parc de la Côte Noire qui marque le premier plan et en densification des parcs de Liancourt et du Moulin Wable.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard de la prégnance et la proximité du parc de la Côte Noire et des parcs de Liancourt et Moulin Wable qui apparaissent au même niveau que le projet.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (plusieurs parcs visibles mais cadrés par des structures arborées et bâties).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.84 KM (S1)







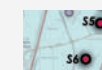
## PM 66 - Maucourt : Nécropole Nationale au nord du bourg



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°







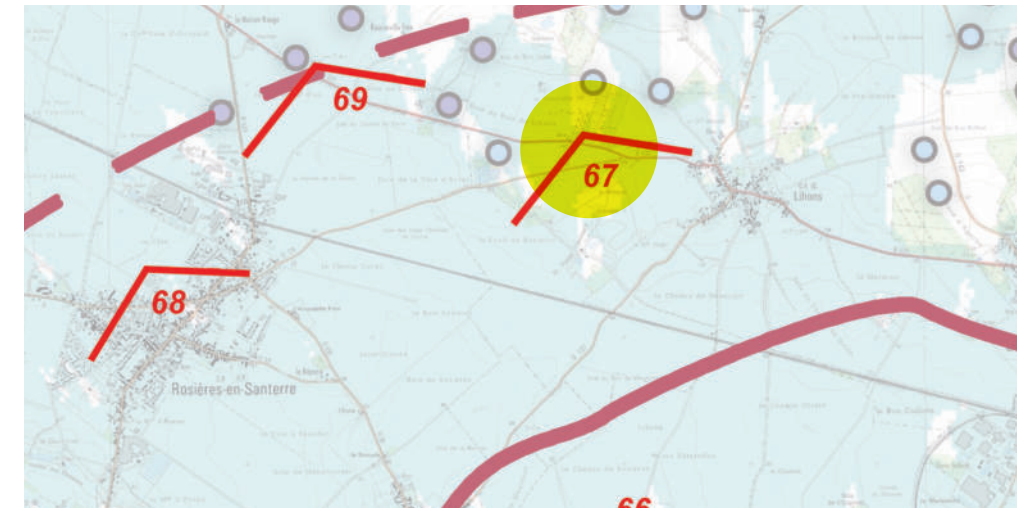
## PM 67 - Lihons ouest : Nécropole Nationale le long de la D337

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis la Nécropole Nationale de Lihons. Cette nécropole se trouve à l'ouest à l'écart du bourg le long de la D337 (axe secondaire).

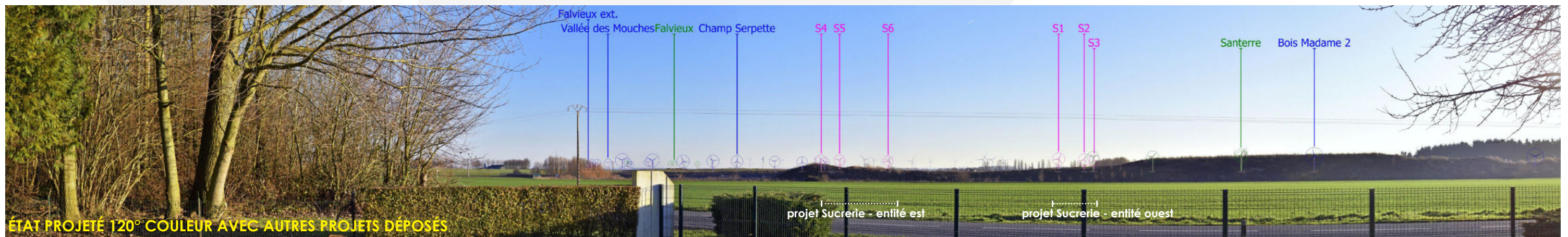
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent distinctement l'une de l'autre dans le panorama en arrière-plan d'un pôle éolien existant. Les éoliennes émergent au-dessus des modelés de terrain de la sablière au premier plan.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant visible depuis le cimetière.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (plusieurs parcs visibles mais cadrés par des structures arborées et bâties évitant une lecture continue de l'éolien).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.01 KM (S1)







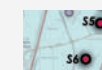
# PM 67 - Lihons ouest : Nécropole Nationale le long de la D337



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S4 S5 S6  
projet Sucrierie - entité est

S1 S2 S3  
projet Sucrierie - entité ouest





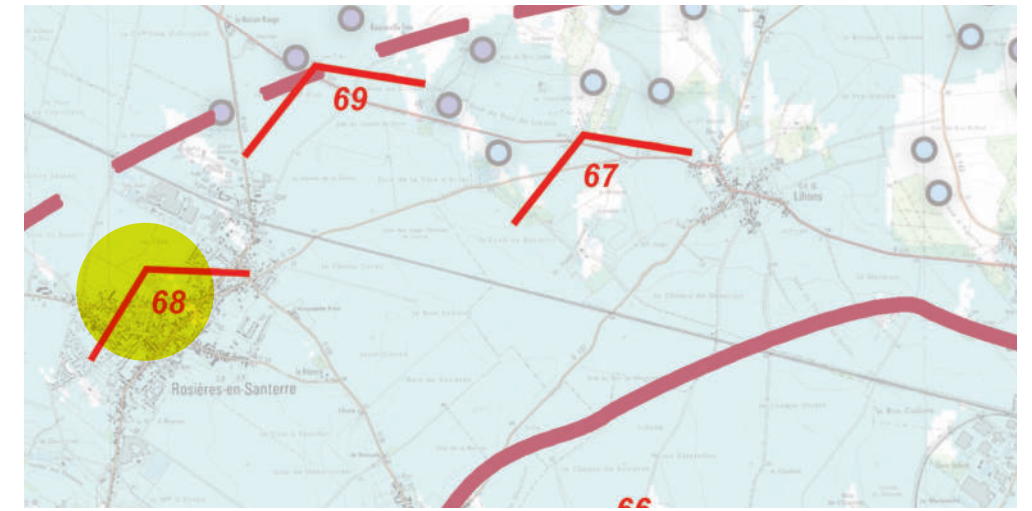
## PM 68 - Rosières-en-Santerre ouest : Cimetière britannique

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Deux photomontages supplémentaires ont été demandés depuis les deux cimetières britanniques de Rosières-en-Santerre. Le premier cimetière se trouve dans une enclave non bâtie au nord-ouest du bourg.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible (filtres bâtis successifs du bourg).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (pas de perception sur le contexte éolien existant).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.11 KM (S1)

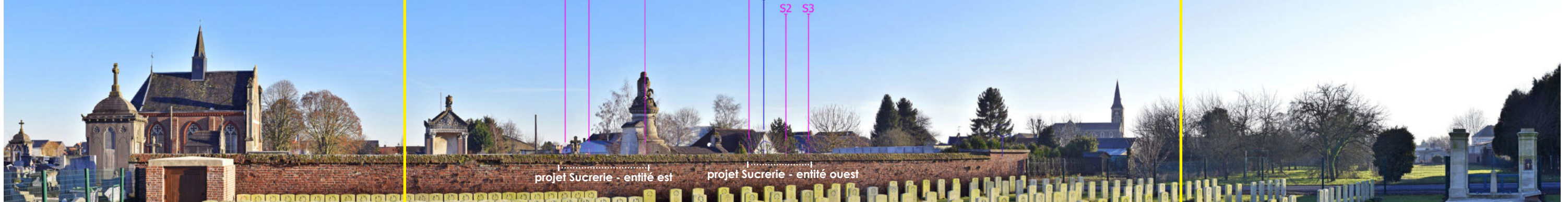
ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS







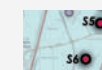
## PM 68 - Rosières-en-Santerre ouest : Cimetière britannique



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



projet Sucrierie





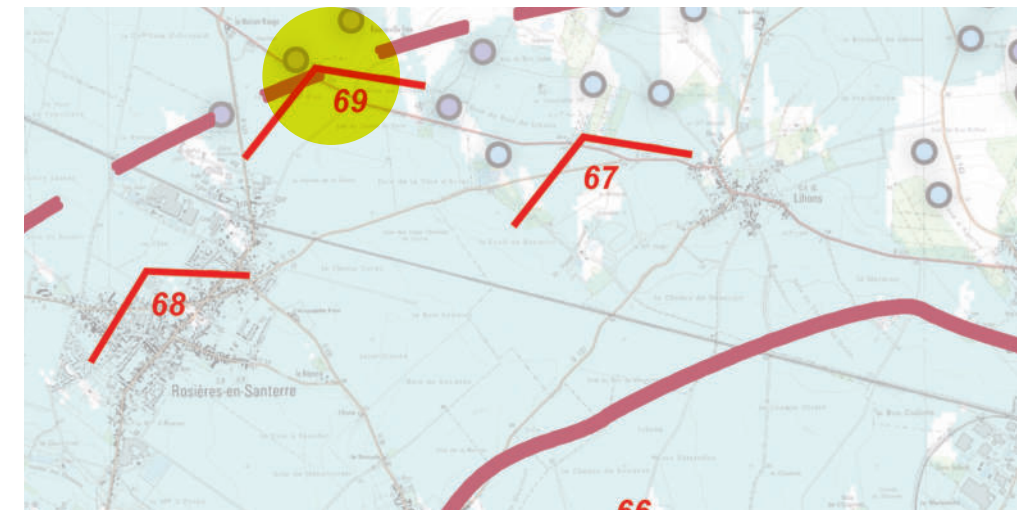
# PM 69 - Rosières-en-Santerre nord : Cimetière britannique le long de la D337

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Deux photomontages supplémentaires ont été demandés depuis les deux cimetières britanniques de Rosières-en-Santerre. Le deuxième cimetière se trouve à l'écart du bourg au nord le long de la D337 (axe secondaire) où le paysage est plus ouvert.

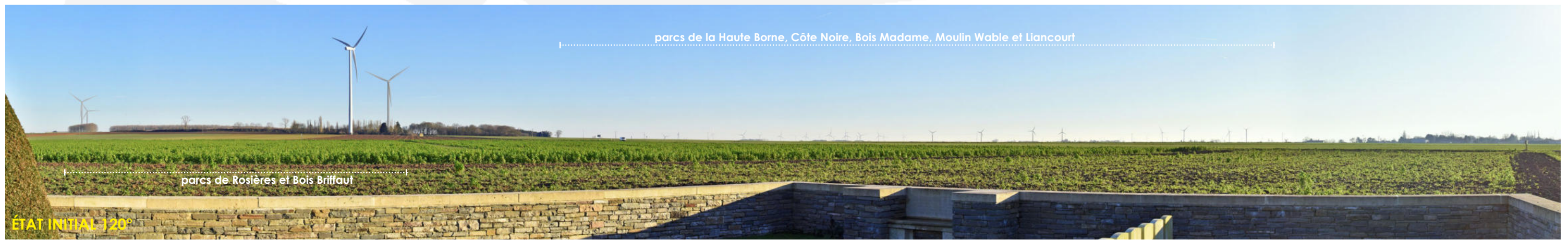
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent distinctement l'une de l'autre dans le panorama en arrière-plan d'un pôle éolien existant.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant visible depuis le cimetière.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité éolienne est constatée auquel le projet participe.



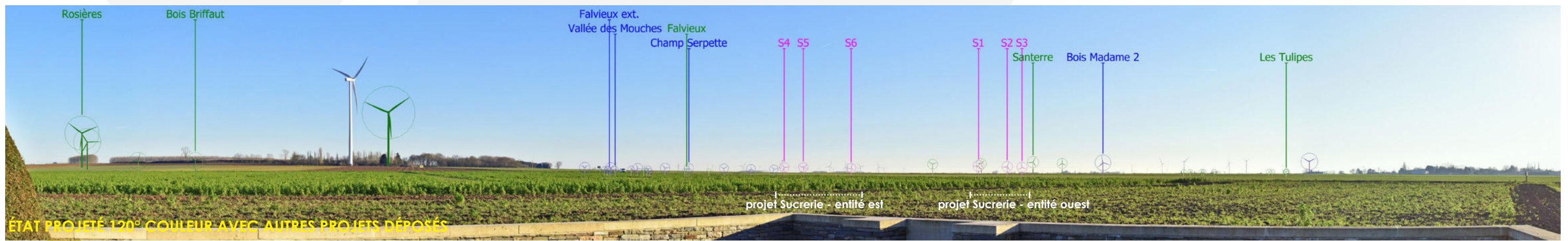
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.11 KM (S1)



ÉTAT INITIAL 120°

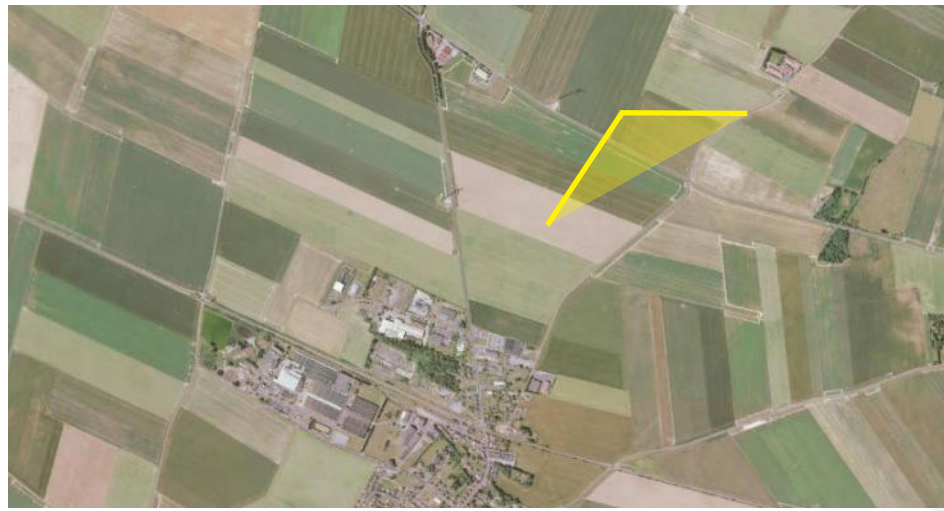


ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS





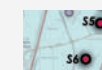
## PM 69 - Rosières-en-Santerre nord : Cimetière britannique le long de la D337



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°







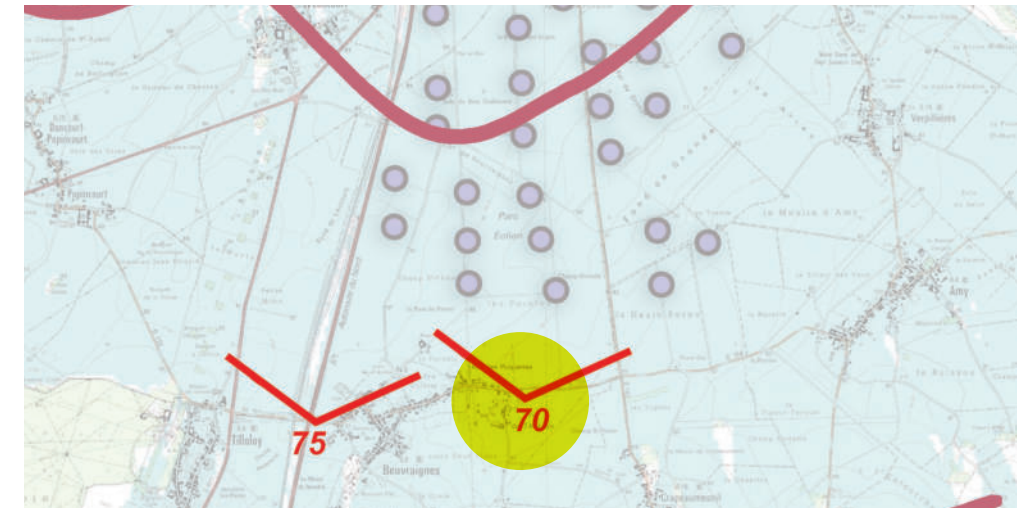
## PM 70 - Beuvraignes : Nécropole Nationale à l'est de la commune

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis la Nécropole Nationale de Beuvraignes. Cette nécropole se trouve à l'est à l'écart du bourg le long de la D133.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent distinctement l'une de l'autre en arrière-plan du panorama et d'un pôle éolien existant.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant et de la prégnance du parc de Bois Guillaume.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité éolienne est constatée auquel le projet participe peu.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.78 KM (S6)**







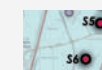
# PM 70 - Beuvraignes : Nécropole Nationale à l'est de la commune



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S3 S2 S1  
projet Sucrierie - entité ouest

S6 S4/5  
projet Sucrierie - entité est





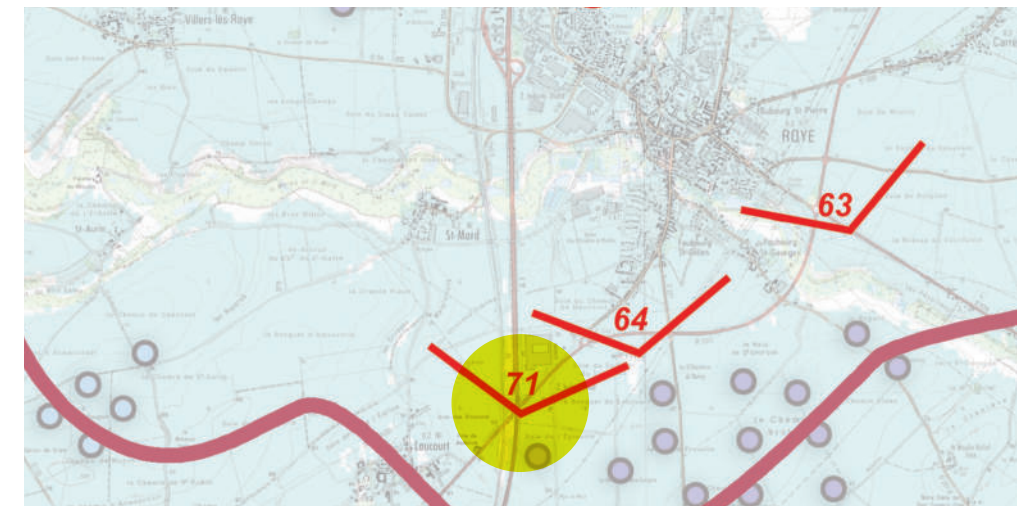
# PM 71 - Laucourt : D1017 au niveau de la Ferme de Bellevue

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le secteur de Laucourt (non étudié dans l'étude initiale au travers de photomontages) au croisement de l'A1 et de la D1017, deux axes majeurs de traversée du territoire.

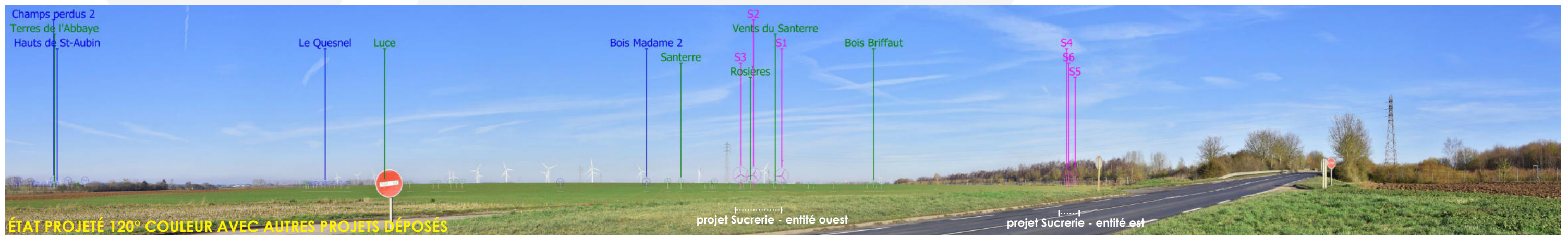
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** L'entité ouest du projet émerge en arrière-plan du parc de Roye. L'entité est n'est quant à elle pas visible (filtre de l'A1).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant au premier plan (parc de Roye).

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité éolienne est constatée sur une partie du panorama mais la présence de bosquets et silhouette évite d'étendre visuellement ce phénomène.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.01 KM (S6)







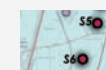
## PM 71 - Laucourt : D1017 au niveau de la Ferme de Bellevue



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

**Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :**



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S1

S3 S2  
projet Sucrierie - entité ouest





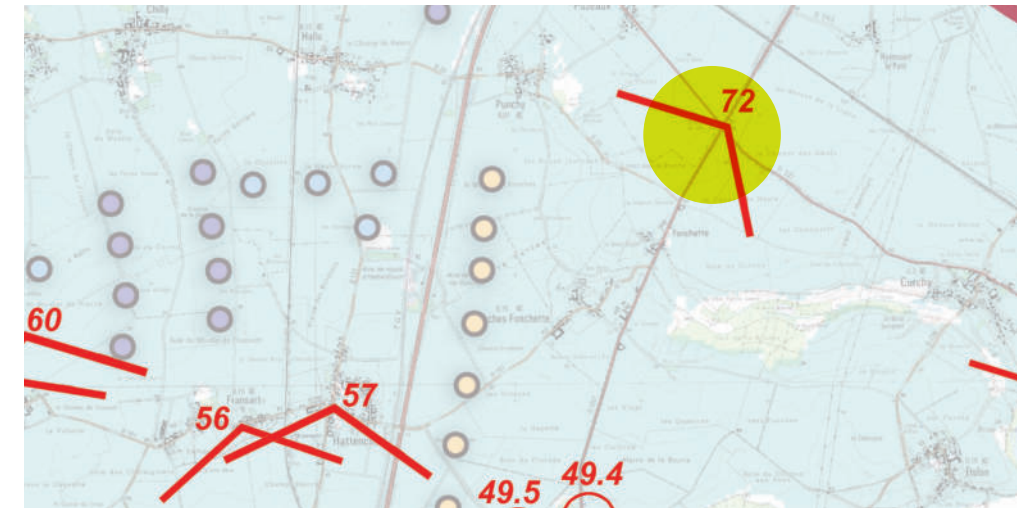
# PM 72 - Puzeaux : D1017/D337 au croisement de Bel Air

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le secteur de Puzeaux (non étudié dans l'étude initiale au travers de photomontages) au niveau du lieu-dit de Bel-Air, au croisement de la D1017 et de la D337, des axes majeurs et secondaires de traversée du territoire.

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent distinctement l'une de l'autre. L'entité ouest se trouve en arrière-plan du parc de Moulin Wable. L'entité est ressort de manière détachée par rapport au contexte éolien existant mais elle s'inscrit en parallèle du parc de Liancourt.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard du contexte existant et du fait que l'entité est gérée un angle supplémentaire occupé par l'éolien.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité et une densité éolienne sont constatées si on tient compte du projet du Champ Serpette.



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.82 KM (S4)**

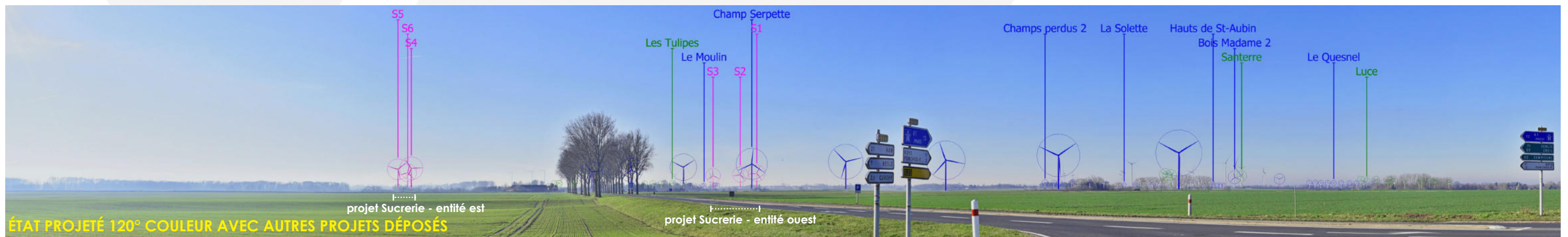


ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

CADRAGE 60°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS





## PM 72 - Puzeaux : D1017 au croisement de Bel Air



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S5/6/4  
projet Sucrierie - entité est

S3 S2 S1  
projet Sucrierie - entité ouest





## PM 73 - Arvillers nord : Depuis la D934

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le secteur d'Arvillers (non étudié dans l'étude initiale au travers de photomontages) au nord de la commune depuis la D934 (axe majeur et historique du territoire).

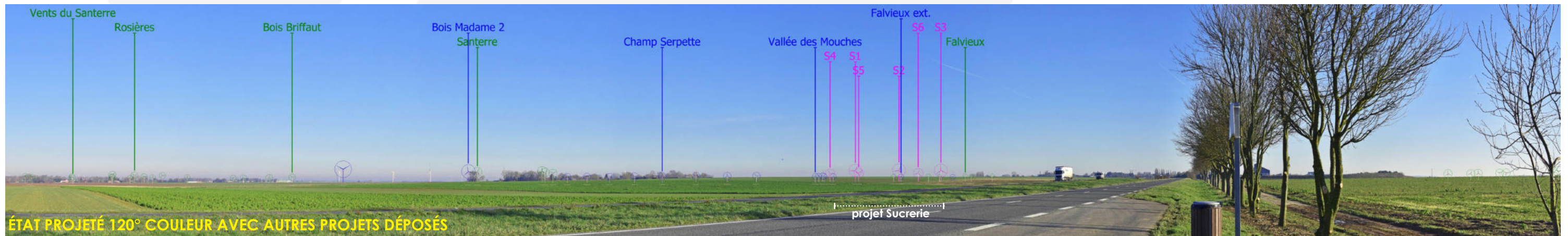
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet émerge dans la continuité des parcs de Liancourt et du Moulin Wable et en avant-plan du parc de l'Épinette.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré à faible au regard du contexte éolien existant et du fait que le projet renforce la présence éolienne dans le panorama.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité et une densité éolienne sont constatées dans le paysage d'arrière-plan.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.48 KM (S2)







## PM 73 - Arvillers nord : Depuis la D934



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

**Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :**



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S4 S1/5 S2 S6 S3  
 .....  
 projet Sucrierie





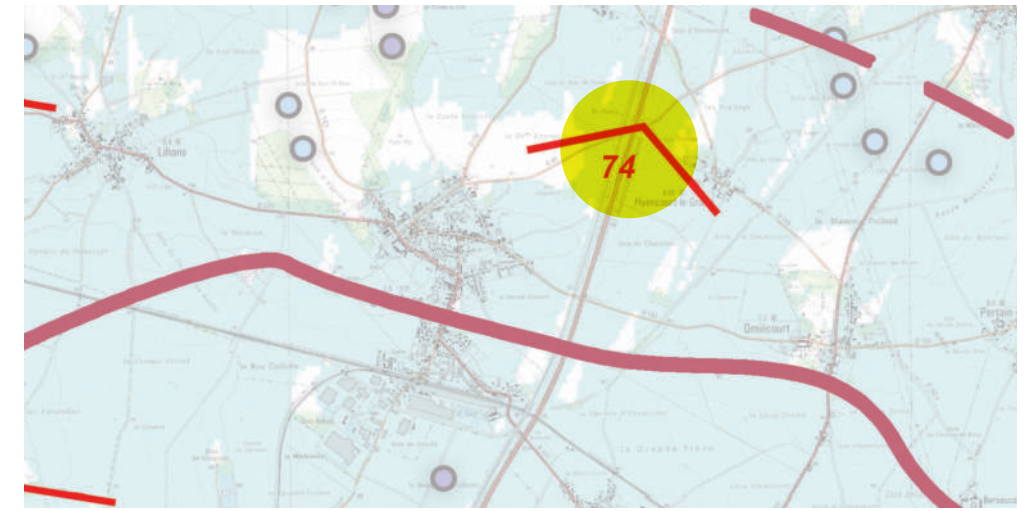
## PM 74 - Hyencourt-le-Grand ouest : D45 au franchissement de l'A1

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le secteur d'Hyencourt-le-Grand et Chaulnes (non étudié dans l'étude initiale au travers de photomontages). Il a été réalisé au niveau du franchissement de l'A1 (axe majeur du territoire) par la D45 qui relie les deux communes.

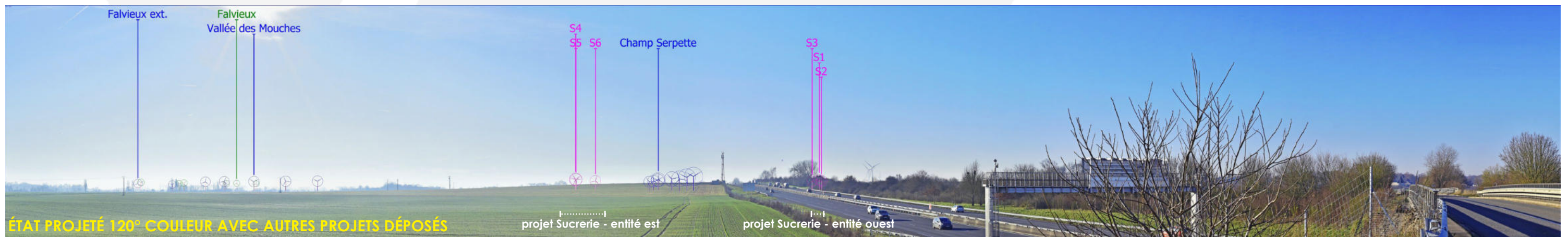
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Seule l'entité est visible depuis ce point de vue. L'entité ouest est masquée par les cordons arborés et arbustifs qui bordent l'A1.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant et du fait que le projet n'est que partiellement visible.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (filtres générés par le relief, les silhouettes des bourgs et les structures arborées de l'A1).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.76 KM (S4)**







## PM 74 - Hyencourt-le-Grand ouest : D45 au franchissement de l'A1



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrerie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrerie

VUE RÉALISTE À 60°







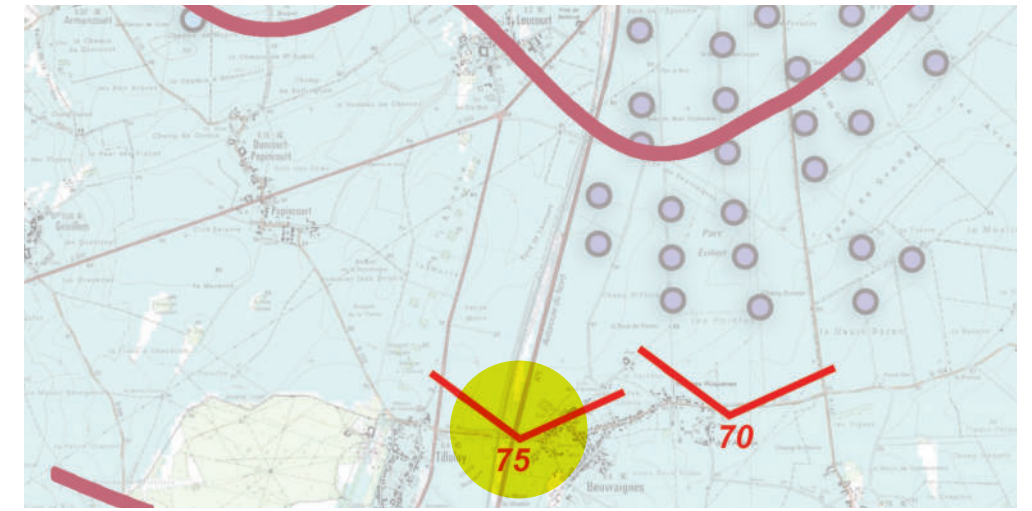
## PM 75 - Entre Tilloloy et Beuvraignes : D133 au franchissement de l'A1

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Un photomontage supplémentaire a été demandé depuis le secteur de Tilloloy et Beuvraignes. La commune de Tilloloy a fait l'objet de photomontages dans l'étude initiale (PM28 et 29 au regard du patrimoine protégé). Pour ce point de vue supplémentaire, une analyse de l'impact depuis l'A1 (axe majeur de traversée du territoire) est attendu. Il a donc été réalisé au niveau du franchissement de l'autoroute par la D133 reliant les deux communes.

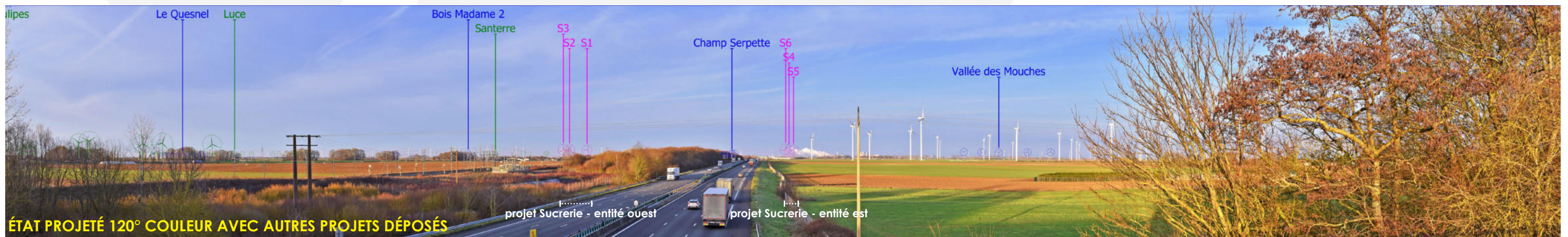
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent distinctement l'une de l'autre et de part et d'autre de l'autoroute et en arrière-plan du contexte éolien existant.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant et du fait que le projet se positionne en arrière-plan de celui-ci.

**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Pas de phénomènes constatés (plusieurs pôles éoliens visibles mais entrecoupés par des structures arborées de l'A1).



**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°**  
**DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.29 KM (S3)**







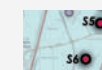
## PM 75 - Entre Tilloloy et Beuvraignes : D133 au franchissement de l'A1



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

VUE RÉALISTE À 60°



S3/2 S1  
projet Sucrierie - entité ouest

S4/5/6  
projet Sucrierie - entité est





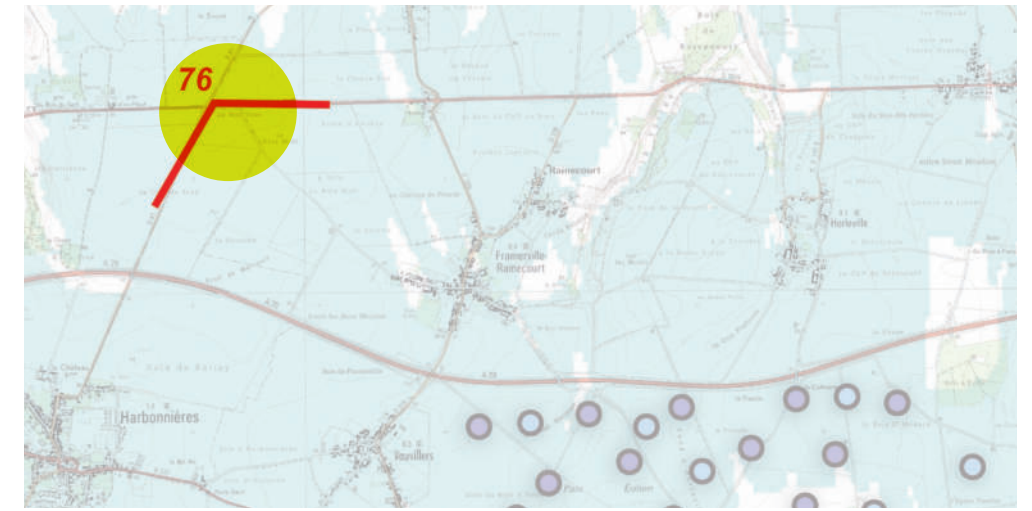
# PM 76 - Harbonnières nord : Au croisement de la N29 et de la D41

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** En plus du photomontage déjà réalisé à l'ouest d'Harbonnières dans l'étude initiale (PM39), un photomontage supplémentaire a été demandé depuis un autre axe majeur, la D1029 (ancienne N29). Le point de vue a été réalisé au croisement de cette dernière et de la D41 au nord d'Harbonnières.

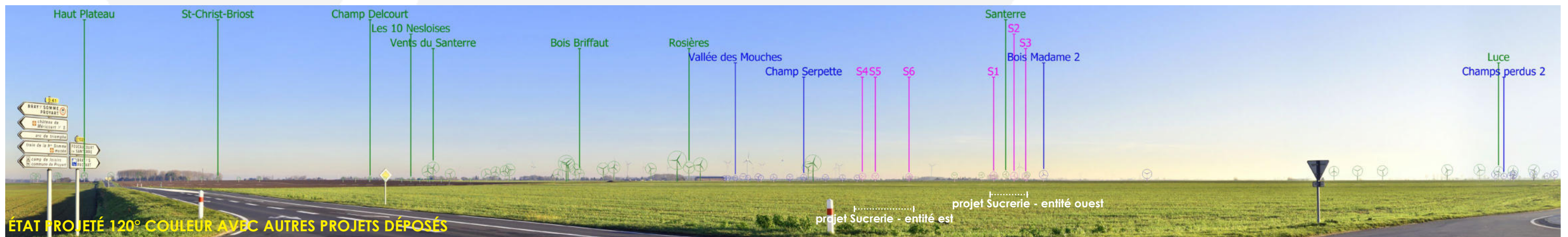
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les deux entités du projet apparaissent distinctement l'une de l'autre et de part et d'autre de l'autoroute et en arrière-plan du contexte éolien existant.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au regard du contexte éolien existant et du fait que le projet se positionne en arrière-plan de celui-ci.

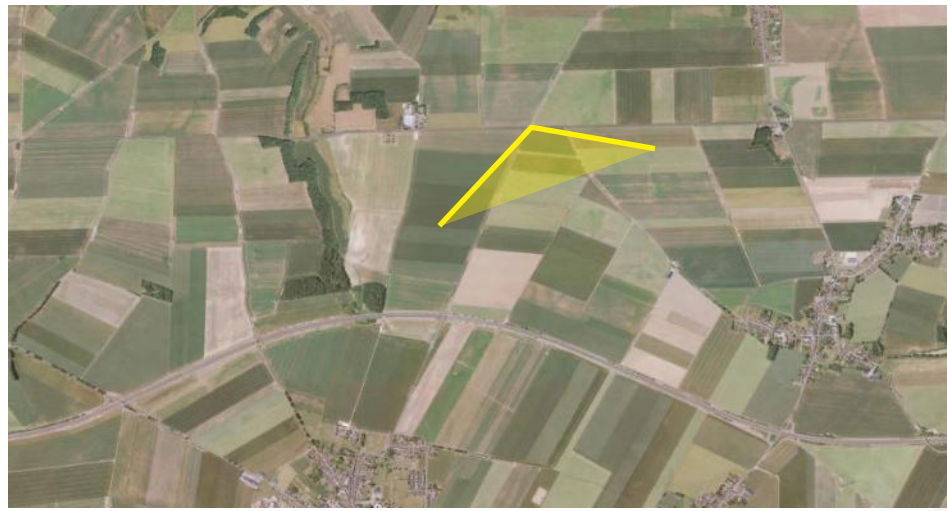
**PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION/ENCERCLEMENT PAR L'ÉOLIEN :** Une continuité et une densité éolienne sont constatées auquel projet participe.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 15.10 KM (S1)







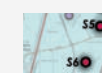
## PM 76 - Harbonnières nord : Au croisement de la N29 et de la D41



Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

Identification du contexte éolien sur les photomontages en couleur (page précédente) :



Parcs autorisés non construits



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet Sucrierie

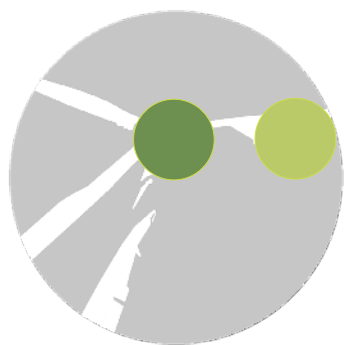
VUE RÉALISTE À 60°



S4 S5 S6  
|-----|  
projet Sucrierie - entité est

S1 S2 S3  
|-----|  
projet Sucrierie - entité ouest





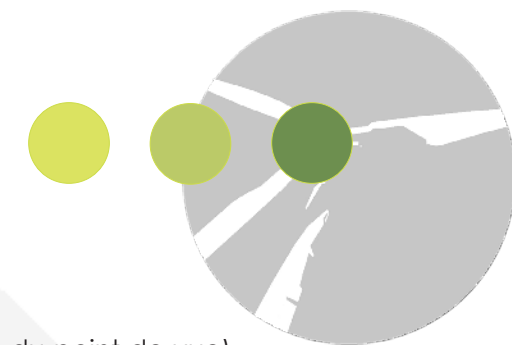
# Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

## Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages (PM) réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
1	Cathédrale d'Amiens + beffroi de Picardie		38 km	Inscrits au cœur de la ville ces deux édifices sont peu ou pas perceptibles depuis les paysages extérieurs. Toutefois, il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers la zone du projet depuis les hauteurs du beffroi. Le niveau d'impact du projet restera très limité au regard du contexte éolien existant en avant-plan et de la distance à la zone de projet.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Trême et Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques, sites classés)				
2	Chemin de St-Jacques de Compostelle	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	20 km au plus proche	La liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe en frange est de l'aire d'étude éloignée. Elle suit majoritairement le GR655 qui passe de vallées à plateaux. De part et d'autre de la vallée de la Somme les perceptions visuelles sont plus ouvertes et peuvent se tourner vers la zone de projet. A noter que ce n'est pas le chemin qui est protégé au titre de l'UNESCO mais certains édifices se trouvant sur le parcours.	oui (Hombleux, Falvieux Epinette, Hauts Prés et bois Guillaume)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM45*	
3.1	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest	Louvencourt	44 km	Concerne le cimetière britannique en frange sud de la commune. Le site est ouvert sur la campagne extérieure mais le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Luce, Socpe Cayeux, Côte Noire)	oui (sites classés inscrits)				
3.2		Proyart	17,5 km	Concerne le monument aux morts inscrit au sein du tissu bâti de la traversée communale et face au château. Le site est en grande partie cerné par une végétation arborée limitant ses vues à son environnement proche.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (belvédères emblématiques)				
3.3		Fouilloy / Villers-Bretonneux	25 km	Concerne le mémorial national australien de Villers-Bretonneux et le cimetière militaire de Fouilloy/Villers-Bretonneux. Les deux sites sont joints avec le mémorial qui est cerné par la végétation et le cimetière qui est quant à lui plus ouvert sur le paysage extérieur. Toutefois, le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet et la distance au projet limite les interactions potentielles.	oui (Luce, Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques)			PM39*	
3.4		La bataille de la Somme / Beaumont-Hamel	37km	Concerne le parc Terre-Neuvien et d'autres mémoriaux et cimetières situés à l'écart de la commune. Le parc Terre-Neuvien est un des sites majeurs de visites et les franges nord du parc sont ouvertes sur les plateaux agricoles nord donc non tournées vers la zone de projet. Pour les autres cimetières ils sont majoritairement ouverts sur les plateaux et présentent des sens de commémoration différents. Tous ces sites sont très éloignés de la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
3.5		La bataille de la Somme / Thiepval	36 km	Concerne le mémorial franco-britannique et la tour Ulster marquant des points de repère lisibles dans le paysage. Aucune des perspectives des sites n'est tournée vers la zone de projet. Les autres sites sur la commune sont des cimetières militaires à l'écart ou en franges arborées et plus ou moins tournés vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
3.6		La bataille de la Somme / Longueval	35 km	Concerne le mémorial sud-africain complètement enfermé dans un massif boisé. Concerne aussi plusieurs cimetières dont l'un est au sud du mémorial (pas de vue potentielle vers la zone de projet), l'autre au nord-ouest à l'arrière d'un massif boisé (donc pas de vue vers la zone de projet), et le dernier à l'ouest de Longueval qui est ouvert sur les plateaux mais dont le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (sites classés inscrits)				
3.7		La bataille de la Somme / Rancourt et Bouchavesnes-Bergen	34 km	Concerne la nécropole française, la chapelle du souvenir français et un cimetière britannique inscrits dans le même site en sortie sud de Rancourt. Les franges du site sont marquées par des arbres alignés et le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet. Concerne aussi un cimetière allemand un peu plus loin à l'écart avec un cadrage visuel ouvert à l'opposé de la zone de projet. Le sens de commémoration du site n'est pas tourné vers la zone de projet. A noter la présence d'un itinéraire de grande randonnée à proximité.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	non				
3.8		La bataille de la Somme / Ovillers-la-Boisselle et Pozières	35 km	Positionnés à proximité ou le long de la D929, un des axes majeurs, les cimetières concernés sur les 2 communes ainsi que le cratère de mine sont à l'écart de l'urbanisation et ouverts sur les plateaux. Leur distance au projet limite fortement les interactions avec le projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	non				
3.9		La bataille de la Somme / Authuille	36 km	Concerne soit un cimetière au sud du mémorial de Thiepval (pas de vue sur le plateau où se trouve la zone de projet) soit un cimetière situé à l'ouest de la commune dans la vallée de l'Ancre (pas de vue sur le plateau où se trouve la zone de projet).	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	non				
3.10		Saint-Quentin	38 km	Concerne le cimetière allemand et le monument franco-allemand. Les deux sites sont cernés par la végétation, donc avec une visibilité réduite à leur environnement proche.	oui (Solette, Voyennes Energies, Liancourt/Moulin Wable)	oui (ville d'art et d'histoire)				
3.11		Nouvron-Vingré	45 km	Concerne la tombe de la famille Amury et l'ancien cimetière provisoire français. Les deux éléments sont blottis dans une petite vallée. Leurs vues sont limitées à leur environnement proche.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)				
3.12		Nampcel, Moulin-sous-Touvent et Tracy-le-Mont	36 km	Concerne les cimetières allemands de Nampcel et Moulin-sous-Touvent et la nécropole nationale de Tracy-le-Mont. Les 3 sites se trouvent au sud de plusieurs ensembles forestiers et boisés fermant les vues vers le nord et donc vers la zone de projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)				
3.13		Cuts	33 km	Concerne la nécropole nationale et le monument d'honneur des combattants Somalis morts pour la France qui est inscrit entre un massif boisé au sud et l'habitat au nord.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)				
3.14		Thiescourt	21 km	Concerne la nécropole franco-allemande qui offre des vues vers le paysage extérieur, toutefois sa position sur un versant descendant opposé à la zone de projet limite fortement les impacts potentiels.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (paysages remarquables)				
3.15		Vignemont	26 km	Concerne la nécropole franco-allemande inscrite dans un massif boisé. Pas de vue notable vers le paysage extérieur.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, paysages remarquables)				



# Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



Pour les tableaux de la page précédente et ceux qui suivent, le niveau d'impact est déterminé comme suit :

- L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.
- L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de faible à modéré.
- L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.
- L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle.

## Sites inscrits et classés

n°	Localisation	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages (PM) réalisés	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
<b>Sites classés</b>										
4	Caulaincourt	Parc du château	28 km	Inscrit en fond de vallée et dans un écrin arboré. Le parc offre une perspective visuelle sur l'Omignon non tournée vers la zone de projet.	oui (Solette, Liancourt/Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)				
5	St-Crépin-au-Bois	Parc du château d'Offemont	36 km	Blotti dans une petite vallée et protégé par la Forêt Domaniale de Laigue (au nord-est de Compiègne).	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (paysages remarquables)				
6	Thiepval	Mémorial	36 km	Le mémorial franco-britannique est un des points de repère lisibles du paysage. Aucune des perspectives du site n'est tournée vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières, Côte Noire et Liancourt/Moulin Wable)	oui (projet de classement UNESCO)				
7	Beaumont- Hamel	Mémorial	37 km	Le parc Terre-Neuvien est un des sites majeurs de visites. Des perspectives visuelles s'ouvrent sur l'extérieur mais elles ne sont pas tournées vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (projet de classement UNESCO)				
8	Louvencourt	Hêtre	44 km	Il se trouve en sortie est de la commune et visible dans un environnement immédiat (pas de vue vers la zone de projet).	oui (Luce, Socpe Cayeux et Côte Noire)	oui (projet de classement UNESCO)				
9	Amiens	Parc et bâtiment de l'ancien évêché	38 km	Situé en cœur de ville. Visibilité limitée à son environnement proche.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Trême et Socpe Cayeux)	oui (ville d'art et d'Histoire, UNESCO, belvédères emblématiques)				
<b>Sites inscrits</b>										
10	Berny-Rivière	Grottes de Chapaumont	45 km	En milieu souterrain donc pas visible et pas de vue vers l'extérieur.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)				
11	Bienville, Clairois, Coudun, Janville et Longueil-Annel	Mont Ganelon	32 km	Il s'agit d'un mont boisé au nord de Compiègne sans point de vue ou belvédère.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, paysages remarquables)				
12	St-Just-en-Chaussée	Propriété Naquet	35 km	Inscrite en frange urbaine et protégée par le coteau et bois de Mermont.	oui (Roye et Bois Guillaume)	oui (belvédères emblématiques)				
13	Suzanne	village + château + parc	23 km	La commune est implantée sur le versant nord de la vallée de la Somme tourné vers l'aire d'étude. Des vues s'opèrent vers le sud mais sa distance à la zone de projet limite les risques de perception et d'impact.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (paysages remarquables)			PM47*	
14	Moyencourt	Saule	12,5 km	L'arbre se trouve le long de la rivière de l'Arriveau au nord et à l'écart du bourg. Les perceptions depuis le site peuvent potentiellement s'ouvrir jusqu'à la zone de projet.	oui (Epinette)	oui (paysages remarquables)			PM32	
15	Molliens-au-Bois	allée de tilleuls du château	40 km	L'allée se trouve entre le château et le centre-bourg au nord de la commune. Le site n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Luce, Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques)				
16	Amiens	Ruines du château, boulevards intérieurs, cimetière de la Madeleine, ensemble de façade en centre-ville, étang St-Pierre, parc privé rue Gloriette, place du Don, Quartier St-Leu	38 km	Situés en cœur de ville. Visibilité limitée à leur environnement proche.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Trême et Socpe Cayeux)	oui (ville d'art et d'Histoire, UNESCO, belvédères emblématiques)				





# Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

## Paysages emblématiques et remarquables

n°	Localisation	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages (PM) réalisés	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
17	Oise	Monts du Noyonnais et Oise Noyonnaise	15 km	Paysage offrant potentiellement des points hauts dominant le territoire et pouvant porter juqu'à la zone de projet. Ce sont aussi des paysages composés d'ensembles boisés et bocagers pouvant offrir des filtres visuels.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			PM26 et 41	
18		Vallée de la Brèche, Plaine d'Estrées-St-Denis, Vallée de l'Aronde et Forêt de Laigue	28 km et plus	Ces paysages remarquables ainsi que les 2 points de repère paysagers de Vendeuil-Caply et St-André de Farivillers sont en dehors de la ZIV. Pas d'interactions notables avec le projet à attendre.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)				
19	Aisne	Le bois d'Holnon, La vallée de l'Omignon, la vallée de la Somme, les collines du Noyonnais, les canaux et la ville de St-Quentin	25 km pour le plus proche	L'ensemble de ces paysages reconnus ou particuliers se trouve dans la ZIV de la zone de projet, mais la distance à celle-ci limite fortement les interactions avec le projet.	oui (Solette, Voyennes Energies, Liancourt/Moulin Wable, Hombleux et Falvieux)	oui (belvédères emblématiques, UNESCO)				
20		Le bassin industriel de Chauny-Tergnier et La Fère, la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et la Forêt de St-Gobain	28 km pour le plus proche	L'ensemble de ces paysages reconnus ou particuliers est en dehors de la ZIV de la zone de projet, donc il ne devrait pas y avoir d'interactions avec le projet.	oui (Epinette)	oui (belvédères emblématiques)				
21	Somme	Vallées de l'Avre et de la Noye	25 km au plus proche	Ces deux vallées se trouvent majoritairement en zone de non visibilité du projet.		oui (belvédères emblématiques)			PM22,23,36 et 37	
22		Vallée de la Luce, paysages le long de la voie romaine	moins d'1 km au plus proche	La vallée de la Luce se trouve à plus de 10 km de la zone de projet et majoritairement en zone de non visibilité. Par contre la zone de projet s'inscrit dans les paysages d'intérêt bordant la voie romaine (D934). Depuis cet axe reliant Amiens à Roye et Noyon, les dégagements visuels sur les plateaux sont larges.	oui (bois de la Hayette, Sablière, Mont de Trême et Roye)	oui (belvédères emblématiques)			PM6,7,8,14,15,17,24,27 et 34	
23		Vallée de l'Ingon	2 km	Cette petite vallée se trouve dans le rayon de 5 km du projet, toutefois les vues depuis la vallée se limitent aux versants de celle-ci ce qui laisse présager peu d'interactions possibles avec le projet hormis au travers de vues éloignées où la vallée serait identifiable.	oui (Liancourt /Moulin Wable)	non			PM12*	
24		Vallée de la Somme, canal du nord, vallée de l'Omignon	12 km au plus proche	La vallée de la Somme et le canal du Nord sont les plus proches de la zone de projet. Le secteur de Moyencourt montre, d'après la ZIV, des zones de visibilités potentielles mais pas le secteur de la vallée de la Somme plus au nord. En ce qui concerne la vallée de l'Omignon, qui se trouve à plus de 15 km, elle montre quelques zones de visibilité ponctuelles.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (belvédères emblématiques)			PM38,40,43 et 47	
25		Vallée de l'Ancre et secteurs ruraux de Toutencourt/Hérissart	30 km au plus proche	L'ensemble de ces paysages est en dehors de la ZIV de la zone de projet, donc il ne devrait pas y avoir d'interactions avec celle-ci.	oui (Luce, Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques)				
26	Belvédères / édifices émergents	Noyon	24 km	Concerne l'ancienne cathédrale. Le cône de vue associé à l'édifice est orienté dans l'axe de la D934, donc vers la zone de projet mais cette dernière se trouve en dehors du périmètre de protection. La ZIV montre toutefois que la visibilité du projet s'inscrit dans ce périmètre.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (SPR, UNESCO, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)			PM41*	
27		Péronne	25 km	Concerne l'église St-Jean et potentiellement le château et les anciennes fortifications. Le périmètre de protection de ces édifices inscrits dans le fond de la vallée de la Somme s'arrête au rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Sole du Moulin Vieux, Côte Noire, Solette, Liancourt/Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)				
28		Thiepval	36km	Il s'agit des cônes de vue du mémorial de la grande guerre. Ils ne sont pas tournés vers la zone de projet et se trouvent à plus de 30 km de celle-ci.	oui (Bois Briffaut, Rosières, Côte Noire et Liancourt/Moulin Wable)	oui (projet de classement UNESCO)				
29		Amiens + secteur du souvenir	17 km au plus proche	Concerne la cathédrale d'Amiens et éventuellement la Tour Perret ainsi qu'un cône de vue tourné vers le secteur du souvenir de Thiepval et de Villers-Bretonneux. Ce cône de vue s'inscrit en partie dans le rayon de 20 km de la zone de projet. Toutefois, il n'est pas orienté vers cette dernière. Le périmètre de vigilance du point de vue de Villers Bretonneux s'inscrit aussi dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Trême et Socpe Cayeux)	oui (ville d'art et d'Histoire, UNESCO, sites classés inscrits)			PM39*	
30		Folleville	28 km	Concerne l'église St-Jacques le Majeur et potentiellement le château. Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet et le cône de vue associé n'est pas tourné vers celle-ci.	oui (bois de la Hayette, Sablière, Mont de Trême, Roye)	oui (paysages remarquables)				
31		St-Martin-aux-Bois	28 km	Concerne l'ancienne abbaye. Le périmètre de protection ne s'inscrit pas dans le rayon de 20 km de la zone de projet et le cône de vue associé n'est pas tourné vers celle-ci. Toutefois, le périmètre de vigilance atteint le rayon de 5 km de la zone de projet.	oui (Roye, Bois Guillaume)	oui (SPR)				
32		St-Quentin	38 km	Concerne la basilique (ancienne collégiale). Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Solette, Voyennes Energies et Liancourt/Moulin Wable)	oui (ville d'art et d'histoire, UNESCO, paysages remarquables)				
33		Compiègne, St-Crépin-au-Bois, Blérancourt et Coucy-le-Château-Auffrique	38 km et plus	Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (SPR, UNESCO paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				



# Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



## Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

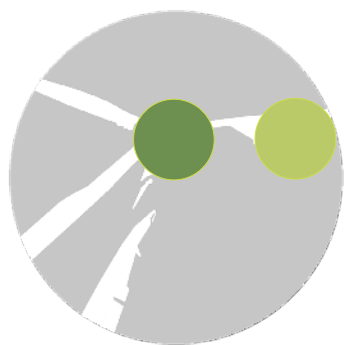
n°	Localisation	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages (PM) réalisés	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
34	Compiègne		38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères, UNESCO emblématiques, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				
35	Noyon		24 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, UNESCO paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				
36	St-Martin-aux-Bois		28 km	Concerne le centre-village et notamment l'ancien abbaye. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Roye, Bois Guillaume)	oui (belvédères emblématiques)				

## Autres éléments d'intérêt

n°	Localisation	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages (PM) réalisés	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
37	Amiens	ville d'art et d'histoire	38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Trême et Socpe Cayeux)	oui (sites classés inscrits, UNESCO, paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
38	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Solette, Voyennes Energies et Liancourt/ Moulin Wable)	oui (SPR, UNESCO, paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
39	Noyon	ville d'art et d'histoire	24 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, UNESCO, paysages remarquables)				
40	Compiègne	ville d'art et d'histoire	38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (SPR, UNESCO, paysages remarquables)				

\*Ces photomontages ne concernent pas directement le site d'intérêt patrimonial et/ou paysager mais donnent une indication sur le niveau de perception et d'impact du projet depuis un secteur approchant ou situé en interface





# Synthèse des impacts du projet / Monuments Historiques

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages (PM) réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
<b>Aire immédiate (1 km autour des zones du projet)</b>												
1	La Chavatte	blockhaus allemand	inscrit	0,5 à 1 km	Les ruines de ce blockhaus se trouvent en frange ouest de la commune et présentent une fenêtre visuelle vers les zones du projet. Toutefois, ces ruines sont peu identifiables dans le paysage dans lequel elles s'insèrent.	régional	oui (parc du Moulin Wable)	non			PM4	
2	Fresnoy-lès-Roye	Croix (aujourd'hui seul le socle et le pied de la croix existent encore)	classée	0,9 à 1 km	Elle se trouve aux abords de l'église d'où une fenêtre non bâtie s'ouvre sur la zone ouest du projet. À noter que la croix est en grande partie détruite et qu'elle est peu identifiable depuis la rue Eteve.	local	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable)	non			PM48.1	
<b>Aire rapprochée (entre 1 km et 7,5 km autour des zones de projet)</b>												
3	Roye	Eglise St-Pierre	classée	3 km	En milieu urbain dense mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants.	local	oui (parc de Roye)	non			PM18, 29 et 48.3	
4	Roye	Anciens remparts (Tour St-Laurent)	inscrite	3 km	En milieu urbain. Toutefois il n'est pas exclu que des vues s'opèrent depuis le haut de la Tour si celle-ci est accessible au public.	local	oui (parc de Roye)	non				
5	Beaufort-en-Santerre	Eglise	inscrite	7 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			PM24 et 27	
6	Guerbigny	Eglise	classée	7,5 km	En ville et lovée dans la vallée de l'Avre. Les versants de la vallée présentent une couverture arborée limitant les vues vers l'extérieur. Toutefois, depuis les plateaux au sud de la vallée l'église émerge du panorama avec les plateaux nord en arrière-plan.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye)	oui (paysages remarquables)			PM22 et 23	
<b>Aire intermédiaire (entre 7,5 km et 20 km autour des zones de projet)</b>												
7	Tilloloy	Domaine de Tilloloy	classé	10 km	Positionné entre les franges ouest du bourg et un boisement. La perspective de l'allée principale est tournée vers les zones de projet.	local	oui (parcs d'Armancourt, de Roye et de Bois Guillaume)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM28	
8		Eglise	classée	10 km	Positionnée entre le bourg et le château et présente des bandes arborées au nord et sud fermant les vues autour de l'édifice.	local		oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
9	Becquigny	Ancienne église	portail classé	10,7 km	Au sein du cimetière au sud du bourg et positionnée sur un relief dominant la vallée de l'Avre. Depuis le site, des vues sur les plateaux nord s'opèrent mais sont peu lointains.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye)	oui (paysages remarquables)				
10	Hangest-en-Santerre	Eglise	inscrite	11 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Roye, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			PM35	
11	Caix	Eglise	classée	11,5 km	Inscrite dans le bourg positionné en tête de la vallée de la Luce, mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Luce et Bois Madame)	oui (paysages remarquables)			PM34	
12	Davenescourt	Château	inscrit	12 km	Les deux édifices sont implantés en centre-bourg et dans la vallée de l'Avre. Les versants de la vallée présentent une couverture arborée limitant les distances de visibilité.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye)	oui (paysages remarquables)				
13	Davenescourt	Eglise	classée	12 km		oui (paysages remarquables)				PM36		
14	Vauvillers	Eglise St-Eloi	inscrite	12,5 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Grande Sole, Côte Noire, Liancourt et Moulin Wable)	non			PM30	



# Synthèse des impacts du projet / Monuments Historiques



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages (PM) réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
<b>Aire intermédiaire (entre 7,5 km et 20 km autour des zones de projet)</b>												
15	Harbonnières	Eglise	classée	13 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs Grande Sole, Bois Madame et Moulin Wable)	non			PM39	
16	Falvy	Eglise	classée	13,5 km	Inscrite dans le bourg et sur le versant ouest de la vallée de la Somme amont. Toutefois, elle est visible depuis le plateau environnant.	local	oui (parcs des 10 Nesloises, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			PM38	
17	Piennes-Onvillers	Eglise	classée	14,5 km	Inscrite dans le bourg et visible depuis les axes routiers environnants mais qui ne sont pas orientés vers les zones de projet.	local	oui (parc d'Armancourt et Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM42	
18	Roye-sur-Matz	Eglise	classée	15,5 km	Inscrite dans le bourg .	local	oui (parcs de Bois Guillaume et de Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
19	Saint-Christ-Briost	Ancien cimetière	terrain autour de la chapelle classé	15 km	En cœur de bourg et dans le fond de la vallée de la Somme amont.	local	oui (parc de St-Christ-Briost, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)				
20	Montdidier	Eglise St-Pierre	classée	16,5 km	En ville mais les édifices émergent de la silhouette urbaine depuis les plateaux environnants. A noter que la distance au projet et un contexte éolien proche limitent la prégnance potentielle du projet.	local	oui (parcs du Mont de Trême, d'Armancourt et de Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM44	
21	Montdidier	Eglise St-Sépulcre	classée	16,5 km		local						
22	Montdidier	Hôtel de ville	inscrit	16,5 km		local						
23	Croix-Moligneaux	Eglise	classée	16 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parc des 10 Nesloises, Liancourt et Moulin Wable)	non				
24	Villers-Carbonnel	Reste du château d'Haplaincourt	inscrit	16 km	Se trouve dans un écrin boisé.	local	oui (parc de St-Christ-Briost, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)				
25	Plessis-de-Roye	Eglise	classée	17 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parcs de Bois Guillaume et de Roye)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
26	Athies	Eglise (portail sud)	classée	17 km	Se trouve en milieu urbain.	local	oui (parc des 10 Nesloises, Solerie, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)				
27	Ham	Eglise Notre-Dame + crypte	classée	19,5 km	Se trouve en milieu urbain mais émerge de la silhouette urbaine depuis les plateaux environnants.	local	oui (parc de Hombleux, Falvieux, Plaines et Epinette)	non			PM45	
28	Ham	Ruines du château	inscrites	19,5 km	Se trouve en milieu urbain.	local						
29	Thiescourt	Eglise	classée	19,5 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parcs de Bois Guillaume et de Roye)	non				
30	Méricourt-sur-Somme	Château + parc	classés	18,5 km	Inscrits dans le bourg.	local	oui (parcs de Grande Sole, Côte Noire, Bois Madame, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)				
31	Guischard	Chapelle funéraire	inscrite	19,5 km	Inscrite dans le bourg.	local	oui (parcs de Falvieux et de l'Epinette)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
32	Cerisy	Eglise	classée	20 km	Inscrite dans le bourg et dans les boucles de la vallée de la Somme.	local	oui (parcs de Grande Sole, Bois Madame, Liancourt et Moulin Wable)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)				
33	Cappy	Eglise	classée	19,7 km	Inscrite dans le bourg et dans les boucles de la vallée de la Somme.	local	oui (parcs de Rosières, Côte Noire, Liancourt et Moulin Wable)					





# Synthèse des impacts du projet / Patrimoine local non protégé

n°	Commune	Patrimoine	Distance aux ZIP	Description du site	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages (PM) réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
<b>Aire immédiate (1 km)</b>										
1	La Chavatte	église	0,8 km pour la ZIP ouest et 2,1 km pour la ZIP est	L'édifice se trouve à l'ouest du hameau et il est protégé par un cordon arboré.	oui (parc du Moulin Wable)	proximité du blockhaus inscrit aux MH				
		croix		L'édifice se trouve à un croisement de rue dans le centre du hameau. Ces rues offrent des fenêtres visuelles vers la ZIP et le contexte éolien existant.		non			PM 55	
2	Fresnoy-lès-Roye	église	0,9 km pour les 2 ZIP	Elle se trouve à l'ouest du bourg et depuis ses abords une fenêtre visuelle s'ouvre sur la ZIP ouest. Les vues vers la ZIP est sont filtrées par le bâti du bourg. Par ailleurs le clocher émerge de la silhouette du bourg depuis les routes environnantes.	non	proximité de la croix classée aux MH			PM 48.1	
3	Goyencourt	chapelle Notre-Dame de Liesse	1,1 km pour les 2 ZIP	L'édifice se trouve en frange est du bourg depuis lequel un large panorama s'ouvre sur les deux ZIP du projet.	non mais l'édifice est déjà en interaction avec le parc de Roye au sud.	non			PM 8	
		église		L'édifice se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu dense montrant quelques échappées visuelles vers le ZIP ouest du projet.		non			PM 4	
		Château		Le château est lové dans un écrin arboré derrière l'église.		non				
		calvaire		Il se trouve au sud du bourg, à la croisée de plusieurs routes d'où une fenêtre visuelle s'échappe vers le sud de la ZIP ouest.		non				
4	Damery	église	0,8 km pour la ZIP ouest et 2,6 km pour la ZIP est	Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence non tournée vers le projet.	non mais l'édifice est déjà en interaction avec le parc de Roye au sud.				PM 4, 53	
		calvaire ouest		Il se trouve à l'ouest bourg, à la croisée de plusieurs routes d'où une fenêtre visuelle s'échappe vers la ZIP est.		paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine				
		calvaire est		Il se trouve à l'est bourg le long d'une voie non tournée vers les ZIP sur cette séquence.						
5	Parvillers-le-Quesnoy	Chapelle / tombeau	0,6 km pour la ZIP, ouest et 3,3 km pour la ZIP est	Il se trouve en sortie est du bourg et en prise avec les ZIP qui se superposent.	oui (parcs du Moulin Wable et de Liancourt pour la ZIP est)				PM 7	
		Château		Il se trouve un peu avant la sortie est du bourg et en prise avec les ZIP qui se superposent.						
		église		Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu bâtie et d'où un panorama s'ouvre vers les ZIP qui se superposent.					PM 3, 48.3, 48.4, 48.7	
		croix St-Claude		Elle se trouve au nord du bourg et elle en partie protégée par une mare ceinturée de peupliers. Toutefois quelques échappées visuelles s'opèrent vers les franges nord des ZIP.						
		croix		Elle se trouve à l'ouest du bourg au cœur d'une poche agricole.		oui (parcs du Moulin Wable et de Liancourt pour la ZIP est)				
6	Gruny	croix	1,1 km pour la ZIP est et 3,7 km pour la ZIP ouest	Elle se trouve à la croisée de plusieurs rues en frange ouest du bourg. Une des rues est orientée vers les 2 ZIP qui se superposent.	non	non				
		église		Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence suffisamment bâtie pour limiter les percées visuelles vers le projet.	non	non			PM 50.3, 51.1	



# Synthèse des impacts du projet / Patrimoine local non protégé



n°	Commune	Patrimoine	Distance aux ZIP	Description du site	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages (PM) réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des PM
<b>Aire rapprochée (entre 5 et 10 km)</b>										
7	Liancourt-Fosse	calvaire	0,8 km pour la ZIP est et 3,1, km pour la ZIP ouest	Il se trouve dans la traversée du bourg qui est tournée vers les ZIP.	oui (parc de Liancourt)	non				
		croix centre		Elle se trouve au sud bourg au sein d'un espace vert communal arboré mais il n'est pas exclu que des vues partielles s'opèrent sur la ZIP est.		non				
		église + ensemble de corps de ferme		L'ensemble se trouve en partie le long de la traversée du bourg et sur les franges est du bourg non tournées vers les ZIP. Toutefois, il n'est pas exclu que des vues partielles s'opèrent sur la ZIP est.		non			PM 49.3, 50.2	
		vierge		Elle se trouve le long du contournement par la D1017 à l'est de la commune et protégée par un ensemble d'arbres.		non				
		croix nord-est		Elle se trouve au nord-est du bourg. Elle est protégée par ce dernier et par du bocage arboré proche.		non				
8	Crémery	église	1,2 km pour la ZIP est et 3,8 km pour la ZIP ouest	Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu bâtie où des vues partielles pourraient s'opérer vers la ZIP est du projet.	oui (parc de Liancourt), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc de	non				
		croix		Elle est isolée à la croisée de routes en dehors du bourg.		non				
9	Fransart	la croix naine au sud	1,8 km pour la ZIP ouest et 2,6 km pour la ZIP est	Elle est isolée au sud du bourg et en prise directe avec la ZIP ouest.	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc de la Côte Noire au nord.	non				
		chapelle Ste-Philomène		Elle se trouve en limite ouest du bourg à la croisée de plusieurs voies dont l'une est tournée vers le ZIP ouest.		non				
		château/église		Les deux édifices se trouvent en frange nord de Fransart. Le bourg ne présente pas un bâti dense mais le château est en grande partie protégé par un écran arboré. Pour l'église il n'est pas exclu que des vues partielles s'opèrent vers la ZIP ouest.		non				
		calvaire Bécu		Il est isolé au nord du bourg et cerné par quelques arbres. Toutefois, un large panorama s'ouvre et notamment vers la ZIP ouest.		non				
10	Fouquescourt	église	2 km pour la ZIP ouest et 3,6 km pour la ZIP est	Elle se trouve en centre-bourg le long d'une rue orientée vers le ZIP est.	oui (parcs de Liancourt et du Moulin Wable), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc de la Côte Noire et du Bois Madame au nord.	non			PM 58	
		oratoire/chapelle		Il se trouve au nord du bourg donc en grande partie protégé par le bâti mais des fenêtres visuelles s'échappent vers le nord de la ZIP est.		non				
		croix aux 4 entrées/sorties du bourg		Une des croix se trouve à proximité de l'oratoire (ligne ci-dessus). Une autre se trouve en sortie ouest en grande partie protégée par le bâti du bourg. Les deux autres croix se trouvent au sud et à l'est, plus en prise avec les ZIP du projet.		non				
11	Le Quesnoy	Église + croix	3,4 km pour la ZIP ouest et 6,2 km pour la ZIP est	L'église et la croix se trouvent le long de la D238 non tournée vers les ZIP. Toutefois, le bourg du Quesnoy est peu dense.	oui (parc de Liancourt)	paysage d'intérêt des villages autour de la voie romaine				
12	Rouvroy-en-Santerre	Chapelle ND de la Miséricorde	4 km pour la ZIP ouest et 6,1 km pour la ZIP est	Elle se trouve au sud-ouest du bourg sur une séquence peu bâtie où quelques fenêtres s'ouvrent vers la ZIP ouest.	oui (parcs de Liancourt et Moulin Wable), de plus l'édifice est déjà en interaction avec le parc du Bois Madame au nord.					
		église		Elle se trouve dans la traversée du bourg sur une séquence peu bâtie où des vues partielles pourraient s'opérer vers la ZIP ouest du projet.						
		croix à différents points du bourg		Une première croix se trouve en centre-bourg donc en grande partie protégée par le bâti, tout comme celle se trouvant au nord du bourg. Une dernière croix se trouve en frange est donc plus tournée vers les ZIP.						
13	Bouchoir	église	5,2 km pour la ZIP ouest et 8 km pour la ZIP est	Elle se trouve dans la traversée du bourg qui n'est pas tournée vers les ZIP.						
		4 croix		Deux croix se trouvent en sortie de bourg au nord-est et au sud-est. Il n'est pas exclu que des vues s'opèrent sur le projet. Les deux autres croix s'inscrivent dans le bourg ou en frange ouest donc protégées par le bâti.						





# Synthèse des niveaux d'impacts et phénomènes de densification d'après les photomontages supplémentaires réalisés depuis les bourgs proches, les cimetières militaires et les axes majeurs

Numéro PM	Communes + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet depuis le point de vue	phénomène de densification par l'éolien avéré depuis le point de vue	participation du projet aux phénomènes de saturation
<b>Aire immédiate (0 à 1 km)</b>						
1	Liancourt-Fosse / sortie sud D1017 (contournement)	habitat proche / densification	perception depuis le contournement de Liancourt qui est tourné vers la zone de projet au sud de la commune / effets cumulés des 2 zones du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
2	Fresnoy-les-Roye / cimetière	habitat proche	analyse des niveaux de perception depuis les abords du cimetière en frange nord du bourg			
3	La Chavatte / ruines du blockhaus	Patrimoine/ habitat proche / densification	perception depuis les lieux de vie en prise directe avec le projet / rapport aux éléments de patrimoine locaux visibles			
<b>Aire rapprochée (de 1 à 7,5 km)</b>						
4	La Chavatte / ruines du blockhaus	habitat proche / densification	perception depuis les lieux de vie en prise directe avec le projet / rapport aux éléments de patrimoine locaux visibles			
5	Gruny / sortie ouest	habitat proche / densification	perception en sortie de bourg / effets cumulés des 2 zones du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
6	Damery / D139	habitat proche / densification / paysage remarquable	perception depuis la sortie est du bourg		oui	oui
7	Parvillers le Quesnoy / sortie est du bourg	habitat proche / patrimoine local / paysage remarquable	perception depuis la sortie est du bourg au niveau de la chapelle / effets cumulés des 2 zones du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
8	Goyencourt / Sortie nord	habitat proche / paysage remarquable	perception en sortie de bourg / effets cumulés des 2 poches		oui	oui
9	Hattencourt / cimetière national français	patrimoine / tourisme de mémoire	perception depuis le site de mémoire en sortie sud d'Hattencourt / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
10	Roye nord / D934	Axe majeur de traversée du territoire / pôle urbain proche	perception depuis le contournement nord de Roye ouvrant des fenêtres visuelles vers les zones de projet		oui	oui
11	Roye nord / Ferme de la Grange	pôle urbain proche				
12	Fonches-Fonchettes	habitat / paysage remarquable / axe majeur de traversée du territoire / densification	perception depuis cette commune située en frange de la vallée de l'Ingon et implantée le long de la D1017 (N17) un axe majeur de traversée et de perception du territoire / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
13	Roye / pont D34/A1	Axe majeur de traversée du territoire / densification	perception du projet depuis l'autoroute / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
14	Rouvroy-en-Santerre / sortie sud D34	habitat proche / paysage remarquable / densification	perception depuis Rouvroy et la D34 / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
15	Andechy / sortie est D139	habitat proche / paysage remarquable / densification	perception depuis le secteur d'Andechy / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
16	Rethonvillers / sortie sud-ouest D930	Axe majeur de traversée du territoire / habitat proche / densification	perception depuis cet axe tourné vers le projet et covisibilité avec les autres parcs et projets du secteur		oui	oui
17	Le Quesnoy / D934 à l'ouest de Roye	Axe majeur de traversée du territoire / densification / paysage remarquable	perception du projet depuis l'axe historique à l'ouest de Roye / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
18	Roiglise / D934 à hauteur du cimetière militaire	Axe majeur de traversée du territoire / patrimoine / tourisme de mémoire / densification	perception depuis le cimetière militaire et analyse des covisibilités avec les édifices patrimoniaux de Roye visibles dans l'axe de la D934 / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
19	Chaulnes / D132 au sud de la zone industrielle	habitat proche / densification	perception depuis la frange sud du pôle urbain de Chaulnes et depuis la D132 dans l'axe du projet		oui	oui
20	Nesle D930/D2930	Axe majeur de traversée du territoire / pôle urbain proche / densification	perception depuis les franges urbaines de Nesle et la D930 dans l'axe du projet / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
21	Chaulnes / centre-ville	pôle urbain proche	niveau de perception depuis l'axe de traversée urbaine orientée sur la zone ouest du projet			



# Synthèse des niveaux d'impacts et phénomènes de densification d'après les photomontages supplémentaires réalisés depuis les bourgs proches, les cimetières militaires et les axes majeurs



Numéro PM	Communes + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet depuis le point de vue	phénomène de densification par l'éolien avéré depuis le point de vue	participation du projet aux phénomènes de saturation
<b>Aire intermédiaire (de 7,5 à 20 km)</b>						
22	Guerbigny / au pied de l'église	patrimoine / paysage remarquable	impact du projet sur l'église classée et sur la vallée de l'Avre			
23	Guebigny / sud-ouest D68	patrimoine / paysage remarquable	impact du projet sur l'église classée et sur la vallée de l'Avre et depuis le GR123			
24	Beaufort-en-Santerre / entrée ouest D161	patrimoine / paysage remarquable / densification	impact au regard de l'église inscrite / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
25	Ognolles / intersection D54/D24	axes locaux / densification	perception depuis cette intersection tournée vers le secteur de projet / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
26	Avricourt / La Pavé / D934	axe majeur de traversée du territoire / densification / cône de vue paysager	perception depuis cet axe majeur dans l'axe du projet + impact au regard du cône de vue de Noyon / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
27	Caix / cimetière Manitoba	patrimoine / tourisme de mémoire / densification / paysage remarquable	perception depuis ce site de mémoire tourné vers la zone de projet et cumulant plusieurs intérêts paysagers et patrimoniaux / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
28	Tilloloy / axe du château	patrimoine	impact depuis l'allée principale du château qui offre une fenêtre visuelle sur les zones de projet			
29	Tilloloy / D1017	axe majeur de traversée du territoire / patrimoine / densification	perception depuis cet axe tourné vers le projet avec les édifices de Roye émergeant de l'horizon / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
30	Vauvillers / Rosières-en-Santerre / D329 La Maison Rouge	axe local / patrimoine / densification	perception depuis ce secteur déjà en prise avec des projets éoliens d'importance / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins / impact avec le patrimoine visible depuis ce secteur		oui	oui
31	Ablaincourt-Pressoir / entrée nord-est D150	axes majeurs proches / densification	perception depuis ce secteur à proximité de l'axe A1/LGV / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
32	Buverchy / D154 vers Moyencourt	tourisme / paysage remarquable / densification	perception depuis les abords du canal du Nord / impact depuis le chemin de randonnée passant sur le secteur / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	
33	Laboissière-en-Santerre / D930-GR123	patrimoine/tourisme/axe majeur/ densification	perception au croisement d'un axe majeur de desserte de Roye et du GR123 / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
34	Caix / entrée ouest D76	patrimoine / paysage remarquable	impact église classée émergeant du bourg depuis la D76 et de la vallée de la Luce		oui	
35	Hangest-en-Santerre / entrée ouest D54	patrimoine / paysage remarquable	impact église inscrite émergeant du bourg depuis la D54 qui est dans l'axe du projet et impact par rapport aux paysages d'intérêt des abords de la D934 (axe historique) / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	
36	Davenescourt / entrée ouest D160	patrimoine / paysage remarquable	perception et impact du projet au regard de la vallée de l'Avre et du patrimoine qu'elle recèle			
37	Contoire / nord-est GR 123-D441	patrimoine/tourisme/ densification	perception depuis le GR longeant la vallée de l'Avre et axé vers le projet sur ce secteur à valeur patrimoniale et paysagère / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	
38	Falvy / nord-est D103	patrimoine / paysage remarquable / densification	impact église classée émergeant de la silhouette du bourg et de la vallée de la Somme / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	
39	Harbonnières / entrée ouest D337	patrimoine / secteur du souvenir / axe majeur / densification	impact église classée dans l'axe de l'édifice depuis la D337 et niveau de perception du projet depuis les franges est du secteur du souvenir de l'est amiénois / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	
40	Brie / vallée de la Somme / sortie ouest D1029	axe majeur / paysage remarquable	perception depuis la vallée de la Somme et la chaussée Brunehaut			
41	Sermaize / canal du Nord / GRP tour du Noyonnais	tourisme / paysage remarquable	perception du projet depuis le canal du Nord orienté vers le projet au niveau du passage du GRP Tour du Noyonnais			
42	Piennes-Onvillers / intersction D935/D5135	patrimoine / cône de vue d'intérêt paysager / densification	impact église classée / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
43	Brie / entrée est D1029 (N29)	paysage remarquable / axe majeur / densification	impact du projet depuis les perceptions interplateaux des abords de la vallée de la Somme / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui
44	Montdidier/ entrée sud-ouest D930	axe majeur / patrimoine / pôle urbain majeur/cône de vue d'intérêt paysage	impact au regard du patrimoine émergeant de Montdidier depuis un axe majeur du territoire + proximité vallée des Trois Doms			
45	Ham / entrée nord-est D930	axe majeur / patrimoine	perception depuis le secteur de Ham au niveau de la D930 dans l'axe du projet en arrivant de St-Quentin / impact sur le patrimoine émergeant de la silhouette urbaine			
46	Ricquebourg / frange de la LGV	axe majeur / tourisme / cône de vue d'intérêt paysage	perception depuis l'autoroute et depuis la ligne TGV en surélévation sur ce secteur / perception depuis le GR123 passant à proximité			
47	Chipilly / plateau au nord de la vallée de la Somme	paysage remarquable / patrimoine / densification	niveau de perception du projet à 20 km depuis les hauteurs de la vallée de la Somme aménagées de belvédères / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins		oui	oui





## Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification d'après les photomontages supplémentaires

Numéro PM	Communes + autres éléments de localisation	attente des points de vue supplémentaire	Localisation des PM supplémentaires demandés	niveau d'impact du projet depuis le point de vue	phénomène de densification par l'éolien avéré depuis le point de vue	niveau de participation du projet aux phénomènes	
48.1	Fresnoy-les-Roye	Plusieurs points de vue ont été demandés depuis la commune : des vues à 360° à chaque entrée/sortie du bourg, depuis la traversée et au niveau de l'église et de la croix classée.	Depuis le socle de la croix classée et aux abords de l'église où une fenêtre visuelles s'ouvre vers la zone ouest du projet.		non		
48.2			Depuis la D139 dans la traversée du bourg qui est orientée vers les deux zones du projet.		non		
48.3			Depuis la D13 en sortie sud du bourg d'où les deux zones du projet sont visibles.		oui		
48.4			Depuis la D139 en sortie ouest du bourg orientée vers la zone ouest du projet.		oui		
48.5			Depuis la D132 en sortie nord du bourg d'où les deux zones du projet sont visibles.		oui		
48.6			Depuis la D139 en sortie est du bourg d'où les deux zones du projet sont visibles.			non	
48.7			Depuis le chemin du Tour de Ville à l'ouest du bourg tourné vers la zone ouest du projet.			non	
49.1	Liancourt-Fosse	Plusieurs points de vue ont été demandés depuis la commune : des vues à 360° à chaque entrée/sortie du bourg, depuis la traversée et depuis le contournement est.	Depuis la traversée du bourg.		non		
49.2			Depuis la sortie sud à la fin de la traversée du bourg.		non		
49.3			Depuis la D1017 (contournement est) sur les franges est du bourg.		non		
49.4			Depuis la D1017 en entrée nord du bourg.		non		
49.5			Depuis la rue d'Hattencourt en sortie nord-ouest du bourg.			non	
50.1	Crémery	Plusieurs points de vue ont été demandés depuis la commune : des vues à 360° depuis certaines entrée/sortie du bourg et depuis la traversée.	Depuis la D139 aux abords de l'église.		non		
50.2			Depuis la D139 en sortie ouest du bourg tournée vers les deux zones de projet.		non		
50.3			Depuis la rue Hardier en sortie sud du bourg.		non		
51.1	Gruny	Deux points de vue ont été demandés depuis la commune : depuis la traversée et en sortie ouest.	Depuis la D232 aux abords de l'église.		non		
51.2			Depuis la sortie ouest au croisement de la D232 et de la D1017.		non		
52	Goyencourt		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non		
53	Damery		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non		
54	Parvillers-lès-Quesnoy		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non		
55	La Chavatte		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non		



# Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification d'après les photomontages supplémentaires



Numéro PM	Communes + autres éléments de localisation	attente des points de vue supplémentaire	Localisation des PM supplémentaires demandés	niveau d'impact du projet depuis le point de vue	phénomène de densification par l'éolien avéré depuis le point de vue	participation du projet aux phénomènes de saturation
56	Fransart		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non	
57	Hattencourt		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non	
58	Fouquescourt		Un point de vue supplémentaire a été demandé dans la traversée du bourg.		non	
59.1	Roye	Deux points de vue ont été demandés depuis la D934 qui contourne le pôle urbain par le nord	Au croisement de la D4221		non	
59.2			Au croisement de la rue des Granges.		non	
60	Fouquescourt	Depuis l'ensemble des cimetières militaires se trouvant dans les aires d'études immédiates et rapprochées.	perception depuis ce site de mémoire tourné vers la zone de projet et cumulant plusieurs intérêts paysagers et patrimoniaux / effets cumulés du projet et des parcs et projets voisins			
61	Bouchoir		Cimetière britannique le long de la D934.		non	
62	Andechy / sortie est D139		Cimetière allemand à l'ouest du bourg.		oui	
63	Roye		Cimetière britannique au sud-est le long de la D934.		non	
64			Cimetière britannique au sud le long de la D1017.		non	
65	Curchy		Cimetière allemand de Manicourt.		non	
66	Maucourt		Nécropole Nationale au nord du bourg.		non	
67	Lihons		Nécropole Nationale le long de la D337.		non	
68	Rosières-en-Santerre ouest	Cimetière britannique sur les franges ouest du bourg.			non	
69	Rosières-en-Santerre	Cimetière britannique le long de la D337.			oui	
70	Beuvraignes	Nécropole Nationale à l'est de la commune			oui	
71	Laucourt		Un point de vue supplémentaire a été demandé au niveau de la Ferme de Bellevue le long de la D1017.		oui	
72	Puzeaux		Un point de vue supplémentaire a été demandé au croisement de la D1017 et de la D337 au niveau de Bel Air.		oui	
73	Arvillers		Un point de vue supplémentaire a été demandé au nord de la commune depuis la D934		oui	
74	Hyencourt-le-Grand		Un point de vue supplémentaire a été demandé au franchissement de l'A1 par la D45.		non	
75	Tilloloy/Beuvraignes		Un point de vue supplémentaire a été demandé au franchissement de l'A1 par la D133.		non	
76	Harbonnières		Un point de vue supplémentaire a été demandé au nord de la commune au croisement de la N29 et de la D41.		oui	





## Conclusions des impacts du projet

D'une manière générale le projet Sucrierie est visible de loin comme le montre la ZIV et les photomontages réalisés au-delà de 15 km. Hormis les secteurs de vallées, l'ensemble des photomontages montrent que le projet est majoritairement visible du fait qu'il s'inscrit dans un plateau très ouvert offrant ponctuellement des effets de bombements qui donnent des points de vue plus lointains. Le projet est donc lisible depuis la majeure partie de l'aire d'étude. Toutefois, il s'inscrit dans un paysage déjà imprégné d'éoliennes et en cours de densification. Au regard de ce contexte éolien pré-existant et en devenir, les photomontages montrent que la prégnance la plus forte du projet agit principalement dans un rayon de 0 à 5/7.5 km et de manière plus notable depuis les secteurs de Parvillers-le-Quesnoy, Goyencourt et Damery encore peu empreint d'éolien. Ce contexte éolien pré-existant ainsi que les projets déposés à proximité du projet Sucrierie génère un autre type d'impact, qui est celui des phénomènes de densification par l'éolien (effet d'étalement, de superposition et de multiplication des éoliennes). Une grande partie des photomontages montrent des amorces de phénomènes de densification voire une densification avérée depuis les secteurs est, sud-ouest et nord. Ces phénomènes se voient renforcés si l'on tient compte du cumul du projet Sucrierie et du projet déposé à proximité (Champ Serpette).

### **AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :**

#### **SRE/Contexte éolien :**

Au regard des zones favorables à l'éolien identifiées en 2010, la zone de projet se trouve au cœur d'une respiration paysagère préconisée au regard du contexte éolien de l'époque et au regard des pôles de densification et structuration en cours. Toutefois, depuis 2010, le contexte éolien a fortement évolué sur le secteur, ce qui remet en cause toutes ces notions de polarités et de respirations paysagères.

#### **Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :**

- Le site le plus proche est le chemin Estelle (Chemins de St-Jacques de Compostelle) qui passe, au plus proche, à environ 20 km du projet. La ZIV montre que la perception porte jusqu'à cette distance sur la frange est de l'aire d'étude. Il n'est donc pas exclu que les usagers du chemin soient impactés par le projet. Toutefois, le paysage entre ce dernier et le site est déjà occupé par des parcs éoliens denses donc plus prégnants par rapport au projet Sucrierie qui apparaît petit en arrière-plan. De plus, le chemin en lui-même ne fait l'objet de protection, seuls quelques édifices sur le parcours le sont (pas d'édifices concernés sur le périmètre d'étude).  
- En ce qui concerne le projet de classement à l'UNESCO des sites funéraires de la première guerre, un site est susceptible d'être impacté de par son ouverture visuelle et au regard de la ZIV. Il s'agit du cimetière de Fouillois associé au mémorial de Villers-Bretonneux à 25 km au nord-ouest du projet. La ZIV et le photomontage n°39 montrent que le projet est visible. Toutefois, son impact reste faible de par sa distance au site et la présence d'un contexte éolien dense en avant-plan (parcs de Grande Sole et Bois Madame).

#### **Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :**

- Deux sites inscrits montrent un impact potentiel du projet Sucrierie. Il s'agit du Saule de Moyencourt à 12.5km à l'est et le bourg de Suzanne au niveau de la vallée de la Somme à 23 km au nord. La ZIV ainsi que des photomontages réalisés sur ses secteurs montrent que le projet est visible. Toutefois, son impact reste faible de par sa distance aux sites et la présence d'un contexte éolien dense en avant-plan (parcs de Bois Briffaut et de la Côte Noire pour Suzanne et le parc de l'Épinette pour Moyencourt).

#### **Paysages remarquables / belvédères emblématiques :**

- Les secteurs les plus proches sont les vallées de la Luce au nord-ouest, de l'Ingon au nord-est et de l'Avre au sud, ainsi que les paysages et bourgs autour de la voie romaine (D934). Le projet s'inscrit dans le périmètre de ce dernier et génère un impact fort pour les communes proches du projet (Parvillers-le-Quesnoy, Damery et Goyencourt), et un impact modéré pour le reste du périmètre compte tenu d'un contexte éolien pré-existant ou en devenir passant le projet Sucrierie en arrière-plan.  
- Les périmètres de vigilance des cônes de vue de Noyon et du secteur du Souvenir de l'est amiénois s'inscrivent dans le périmètre des 15 km autour du projet. La ZIV et les photomontages réalisés sur des secteurs proches montrent que le projet est potentiellement visible mais son niveau d'impact reste faible le projet est peu identifiable au sein du contexte éolien pré-existant en avant-plan.  
- Pas d'impact sur les secteurs sauvegardés et autres éléments d'intérêt relevés.

#### **Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :**

- Les édifices les plus impactés sont les ruines du blockhaus de La Chavatte et le socle de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye qui sont en prise directe avec la zone ouest du projet. A noter que la croix est détruite depuis la seconde guerre). Par conséquent on peut considérer que l'impact est nul.  
- D'autres édifices classés et inscrits sont impactés par le projet. Il s'agit des églises de Roye, Beaufort-en-Santerre et Vauvillers ainsi que le domaine de Tilloloy. L'impact est considéré comme modéré à faible du fait qu'il y ait covisibilité directe mais sans effet de surplomb et que ces sites sont déjà en prise avec un contexte éolien en avant-plan du projet.  
- A noter que des interactions s'opèrent avec la majeure partie des MH situés dans le rayon des 15 km autour du projet. Toutefois, chacun de ces sites est déjà en prise avec un contexte éolien proche.  
- Pour le patrimoine local non protégé, l'élément le plus impacté est la chapelle de Parvillers-le-Quesnoy car la zone ouest du projet apparaît en arrière-plan dans l'axe de sortie du bourg. D'autres covisibilités s'opèrent avec les différents clochers repères du secteur proche mais il n'est pas constaté d'effet de surplomb préjudiciable.  
- En ce qui concerne les cimetières militaires, les 3 sites les plus impactés par le projet sont le cimetière d'Hattencourt au nord, le cimetière de Roiglise au sud-est de Roye et le cimetière Manitoba de Caix au nord-ouest. Toutefois, chacun de ces sites est déjà en prise avec un contexte éolien en avant-plan du projet Sucrierie. Les autres cimetières étudiés dans l'aire rapprochée ne montrent pas de sensibilité au projet (parcs éoliens existants en interface ou présence de filtres boisés).



# Conclusions des impacts du projet



## **AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)**

La ZIV, les photomontages et les études d'encerclement montrent un impact fort à modéré pour les bourgs en prise directe avec les 2 zones du projet (Fresnoy-lès-Roye, Liencourt-Fosse, Parvillers-le-Quesnoy, Damery, Goyencourt et Gruny). Les zooms réalisés sur les bourgs estimés les plus sensibles montrent que les coeurs de bourg et les rues principales sont impactés de manière plus intermittentes et partielles, comme on peut le voir sur les photomontages supplémentaires. Toutefois, pour les habitants des franges périphériques, l'impact du projet reste fort du fait d'un rapprochement de l'éolien jusqu' alors éloigné et d'une faible présence de ceintures bocagères et arborées autour des bourgs. La barrière visuelle formée par l'autoroute A1 et la LGV permet d'atténuer la perception de l'entièreté du projet et notamment pour les communes situées sur les franges est et ouest des zones de projet. Au-delà de cette première couronne de communes ceinturant les deux zones du projet, la plupart des bourgs du périmètre rapproché est déjà en prise avec un contexte éolien proche, hormis pour les communes situées à l'ouest (Rouvroy-en-Santerre, Beaufort-en-Santerre et Warvillers) pour lesquelles le projet génère un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.

Le pôle urbain de Roye voit son paysage éolien se renforcer sur toutes ses franges et le projet Sucrierie vient renforcer cette présence éolienne sur sa fenêtre nord en s'implantant en avant-plan du parc du Moulin Wable.

La plupart des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire convergent vers Roye. Depuis ces axes, de larges vues s'opèrent sur le paysage éolien du secteur et sur le plateau où se trouve le projet.

Le plus proche est l'axe de l'A1/LGV qui passe entre les 2 zones du projet. La présence de talus plus ou moins végétalisés permet d'atténuer la perception du projet par intermittence. A noter aussi la séquence de la D1017 longeant la zone est du projet pour laquelle le projet marque le premier plan.

La présence de nombreux villages et hameaux dans le périmètre rapproché implique de nombreuses voies de desserte inter-villages. La plupart des voies ne présentent pas de filtres arborés ou de talus. Les vues sur le projet et le paysage éolien pré-existant sont donc larges et multidirectionnelles.

Pour les autres axes majeurs et historiques comme la D934 et la D930, le projet est largement perceptible. Toutefois, ces axes sont déjà en prise avec un paysage éolien en avant-plan du projet.

Les itinéraires majeurs de randonnée les plus proches suivent principalement la vallée de la Somme amont et le canal du Nord, ainsi que la vallée de l'Avre. Ces itinéraires offrent des vues intermittentes ou lointaines sur le projet et sur le paysage éolien en présence.

## **AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS**

Les photomontages réalisés et les éléments de synthèse ci-avant montrent d'une part que le projet est largement visible et qu'il participe ponctuellement aux effets d'encerclement déjà constatés avant-projet sur les communes les plus proches. Au regard du contexte éolien pré-existant, des covisibilités sont évidentes avec les parcs éoliens existants ainsi qu'avec des éléments de patrimoine de rayonnement locaux et régionaux.

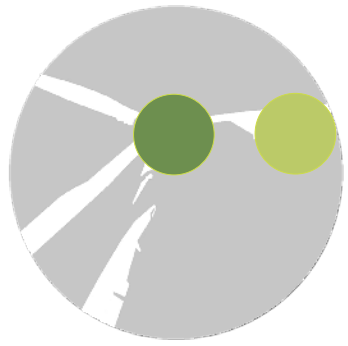
De par la nature ouverte des paysages de plateaux du Santerre, de nombreux photomontages présentent des phénomènes de densification en cours ou avérés par une large présence d'éoliennes sur l'ensemble des points de vue et sur différents plans de perception. Depuis certains secteurs, ces phénomènes se voient renforcer par le cumul du projet Sucrierie et des autres projets déposés à proximité (Champ Serpette et Le Quesnel).

L'implantation du projet dans une petite respiration paysagère et le contexte éolien existant forme un barreau éolien qui génère un effet d'étalement notable de l'éolien de part et d'autre de l'A1 au nord de Roye sur environ 7 km. Toutefois, on peut noter que les paysages en présence dans le périmètre rapproché montre une attractivité et une qualité moindre que les paysages plus au nord de la vallée de la Somme, ou la vallée de l'Avre et le secteur de Montdidier au sud-ouest où le secteur de Noyon.

Les études d'encerclement montrent que le projet Sucrierie a finalement un impact supplémentaire très faible puisque seule la commune de Fresnoy-lès-Roye voit son angle maximal de respiration se réduire par sa prise en compte.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans un paysage ouvert et homogène, du moins dans le périmètre rapproché du projet, et qui se voit renforcé par l'arrivée de ce dernier. Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local sur les communes en prise directe avec le projet et de manière plus notable pour les communes autour de la zone ouest.





# Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet

## **SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :**

**ÉTAT ACTUEL :** L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs parcs éoliens en exploitation composés de machines de hauteurs différentes (260 machines construites et autorisées dans un rayon de 20 km) dont les plus proches (Moulin Wable et Liancourt) se trouvant dans le périmètre immédiat du projet. Seule la frange ouest ne présente pas d'éoliennes dans le périmètre rapproché. Hormis la présence de deux petites vallées, à environ 3 km du projet, offrant des micro-paysages intimes et protégés des boisements, le paysage sur les 10 km autour du projet est un plateau homogène et majoritairement ouvert. Les principaux filtres visuels sont formés par les silhouettes successives des bourgs, les quelques patchs boisés présents sur le plateau ainsi que les parcs éoliens en présence.

**SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :** Dans le cadre du projet, l'installation d'éoliennes, et notamment celles de la zone ouest du projet, pourra offrir de nouvelles vues sur de l'éolien depuis certains bourgs jusque là assez préservés ou impactés de manière éloignée, comme Parvillers-le-Quesnoy, Fresnoy-lès-Roye, Goyencourt et Damery. Toutefois, le contexte éolien existant et autorisé montre un paysage déjà marqué par cette composante et avec une certaine densité.

Aucun déboisement n'est prévu dans le cadre du projet éolien Sucrierie. La faible présence de filtres visuels, hormis la végétation accompagnant ponctuellement les franges des bourgs, l'A1 et la voie TGV ne permettra pas à terme d'atténuer de manière notable les vues sur les différentes entités du projet et sur le paysage éolien pré-existant.

Les études d'encerclement, et notamment les zooms réalisés sur les communes les plus en prises avec le projet, montrent que les fenêtres visuelles depuis les centres-bourgs sont ponctuelles ou donnent une vue partielle du projet et que les vues opèrent principalement en sortie d'urbanisation.

Le secteur d'étude se trouve à proximité du pôle urbain de Roye à caractère industriel sur ses franges nord (côté projet) qui peut porter des enjeux de développement économique et donc d'infrastructure. A proximité du projet, le tissu est principalement formé de bourgs ruraux qui évolueront peu ou de manière très limitée (confortement des coeurs de bourgs afin de respecter le PLUi et la loi ALUR) ; donc ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.

Les vues les plus prégnantes s'opèrent sur les bourgs en prise directe avec le projet qui génère un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien (Fresnoy-lès-Roye et Goyencourt surtout).

## **ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :**

Si l'on tient compte de la nature ouverte du paysage autour du projet et d'un contexte éolien déjà présent et montrant des risques d'effets d'encerclement, l'absence de l'installation des éoliennes du projet Sucrierie éviterait un impact supplémentaire sur l'indice de densité des éoliennes dans les horizons occupés pour les communes en prise directe avec le projet comme Parvillers-le-Quesnoy, Damery, Goyencourt et Fresnoy-lès-Roye.

D'autres projets éoliens sont en cours à proximité du territoire et il est à supposer que certains pourraient voir le jour ce qui mènera à l'installation de nouvelles éoliennes dans le paysage qui confirmeront la notion de grand pôle de structuration ou de densification de l'éolien sur ce secteur.